

TOOSLA

Société anonyme au capital de 598.665,68 euros
Siège social : 24 Rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL
818 223 596 RCS REIMS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022

TOOSLA

Société anonyme au capital de 598.665,68 euros
Siège social : 24 Rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL
818 223 596 RCS REIMS

RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Toosla (ci-après la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales détenue à 100%, la société de droit français, Toosla Financial Services, et la société de droit serbe, Toosla d.o.o. Kraljevo (ci-après les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2022 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 -	Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	4
1.1	Présentation générale de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	4
1.2	Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires	5
1.3	Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées.....	6
1.4	Activité en matière de recherche et développement et de production	8
1.5	Activités polluantes ou à risque.....	8
1.6	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	9
1.7	Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.....	9
1.8	Évolution prévisible et perspectives d'avenir.....	10
CHAPITRE 2 -	Filiales et participations.....	11
2.1	Activités des filiales de la Société	11
2.2	Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés.....	12
2.3	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.....	12
CHAPITRE 3 -	Informations sur les délais de paiement.....	13
CHAPITRE 4 -	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	14
CHAPITRE 5 -	Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	15
CHAPITRE 6 -	Répartition du capital et actions d'autocontrôle.....	16
6.1	Evolution de la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices.....	16
6.2	Franchissement de seuils légaux	16
6.3	Informations relatives à l'autocontrôle.....	17
CHAPITRE 7 -	Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	19
7.1	Composition du conseil d'administration et de la direction générale	19
7.2	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	29
7.3	Conventions conclues avec les mandataires sociaux	35
CHAPITRE 8 -	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	36
CHAPITRE 9 -	REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL	37
9.1	Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux.....	37
9.2	Participation au capital des mandataires sociaux	39
CHAPITRE 10 -	Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions.....	40
10.1	Options de souscription ou d'achat d'actions	40
10.2	Attributions gratuites d'actions.....	40
CHAPITRE 11 -	Mandat des commissaires aux comptes	41
11.1	Commissaire aux comptes.....	41
11.2	Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	41
CHAPITRE 12 -	Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	42
12.1	Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2022.....	42
12.2	Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2022	42
12.3	Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2022	42
12.4	Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers.....	43

12.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes	43
CHAPITRE 13 - Informations diverses.....	44
13.1 Dépenses non déductibles du résultat fiscal.....	44
13.2 Présentation des comptes et méthodes d'évaluation des comptes	44

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le Groupe s'inscrit comme un acteur de la transformation du marché de la mobilité en réinventant en profondeur la location courte durée de véhicules grâce à la digitalisation.

Utilisateurs importants des services de location de voitures (que ce soit en France, en Europe ou dans le monde), les cofondateurs du Groupe ont constaté la faiblesse de la promesse des acteurs en présence et l'insatisfaction importante de ses clients. Le Groupe s'est appuyé sur la forte culture clients et digitale de ses cofondateurs pour réinventer le métier de la location de voiture en renforçant la promesse et l'expérience client tout en optimisant le modèle économique notamment en assurant :

- la digitalisation de l'agence de location physique au travers de son application client, permettant :
 - la création du compte client : l'ensemble des actions tel que le contrôle des documents (permis de conduire, carte d'identité ou passeport, contrôle d'identité par l'agent de comptoir, carte de crédit) ;
 - la remise des clés de la voiture (le téléphone portable est la clé) ;
 - la réalisation de l'état des lieux ;
- la création d'une plateforme servicielle propriétaire permettant :
 - l'ordonnancement en temps réel des missions de préparation et de désinfection des voitures (ce qui permet par exemple qu'une voiture rentrée à 3h00 du matin soit disponible à la location 3h plus tard, préparée et désinfectée) ;
 - la création d'alertes ainsi que d'ordres de missions pour l'ensemble des services opérationnels et de services clients en prenant en compte les informations provenant de la voiture (anomalies, alarmes, niveau de carburant, kilométrage, etc.) et générant des actions automatiques ;
- le développement des algorithmes de machine *learning* avec notamment les deux algorithmes suivants :
 - algorithme de prédiction de taux d'utilisation de la flotte de véhicules à deux semaines : détection des signaux faibles, comparables, calcul de l'élasticité au prix et proposition d'ajustement tarifaire ;
 - algorithme d'optimisation du taux d'utilisation de la flotte prenant en compte dix informations en temps réel : nouvelles réservations, prolongations, ajout de kilomètres, géolocalisation de la voiture, préparation, état des lieux, alarmes, carburant, kilométrage, anomalie lors de la préparation, et permettant à la plateforme de recalculer l'affectation des plaques d'immatriculation pour les clients à venir.

Sans changer le fondement de l'activité de location de voitures consistant dans la mise à disposition d'une voiture à un client pour une période allant de quelques heures à quelques jours voire semaines, le Groupe a pu améliorer de manière significative la promesse client en proposant :

- un modèle de voiture et d'options garanties ;
- une disponibilité permanente (24h sur 24 et 7 jours sur 7) ;

- une mise à disposition libre-service sans attente.

Cette proposition permet également au Groupe de renforcer son modèle économique en supprimant de l'agence de location et en optimisant le taux d'utilisation des véhicules.

Le Groupe considère être arrivé à un niveau de maturité et de fiabilité de sa plateforme servicielle suffisante pour accélérer son développement en France et en Europe. Par ailleurs, conscients des impératifs des clients, la flotte du Groupe présente un taux élevé d'électrification. En effet, 20% de la flotte automobile est aujourd'hui constituée de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et la volonté est de faire passer ce chiffre à 100% à horizon 2025. L'activité du Groupe est aujourd'hui proposée dans deux pays : la France et l'Espagne. Le Groupe a développé son activité en Espagne au mois de mai 2021, cette implantation, opérée en seulement deux mois, s'est déroulée avec succès et va permettre au Groupe de s'implanter dans d'autres grandes villes européennes.

L'activité du Groupe bénéficie également d'un modèle économique avec un taux de marge brute élevé qui se bonifie au fur et à mesure du développement de la flotte automobile

Le marché de la location de véhicules est un marché profond avec d'importantes perspectives de croissance. D'après Businesscoot, au niveau mondial, le marché de la location de véhicules devrait représenter 200 milliards d'euros d'ici 2026 et le marché européen devrait représenter 20 milliards d'euros. A ce jour, le marché européen est de 12 milliards d'euros, la France est leader en termes de taille de marché en Europe, avec un volume d'affaires de près de 3 milliards d'euros, ce qui représente plus de 200.000 voitures mises à disposition des locataires chaque année. C'est un marché qui est en croissance forte depuis le début des années 2010, bien qu'il ait connu une baisse de 25% en 2020 compte tenu de la crise du Covid-19 (étude Xerfi sur le marché de la location de voiture, datée d'octobre 2020).

Cette croissance est forte, car les besoins et les exigences des clients évoluent avec notamment un besoin de disponibilité plus marqué. Cette évolution des besoins se fait ressentir dans de nombreux secteurs, elle est notamment le fruit des évolutions technologiques et sociétales. Le Groupe, à travers son offre, répond à ces nouveaux besoins dans le secteur de la mobilité. Ce changement se résume par la recherche des consommateurs de plus de flexibilité, de diminution des contraintes, d'efficacité accrue et de limitation de l'impact environnemental et conduisent progressivement les consommateurs à passer de la possession à l'usage et pour beaucoup de vendre leurs voitures.

L'impact environnemental est devenu une des principales préoccupations des consommateurs qui font désormais appel en priorité à des marques ayant des engagements forts en termes d'impact CO2.

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

L'activité du Groupe a fortement progressé en 2022 avec une croissance de +92%, par rapport à 2021 conformément aux ambitions affichées.

Dans un contexte post-Covid et de réduction des capacités des constructeurs pour cause de pénurie sur le marché des semi-conducteurs, le Groupe a réussi à augmenter son offre (i.e. sa flotte) conformément à ses plans. Toutefois, le Groupe a constaté des décalages, parfois de plusieurs mois, des dates de livraison ce qui ne lui a pas permis d'organiser la saisonnalité de sa flotte comme il l'entendait. Ainsi, la flotte était moins importante que prévue en haute saison et plus importante que prévue en basse saison, impactant négativement les résultats du groupe.

Deux nouvelles marques du groupe Stellantis (Peugeot et Jeep) sont apparues au catalogue du Groupe permettant notamment d'adresser une clientèle plus large et de renforcer le segment des SUV.

D'autres modèles des constructeurs historiques ont pu être également testés au cours de l'année 2022.

Dans le cadre de sa promesse « véhicule garanti » et de ses analyses de perception de valeur, le Groupe a constaté que certains modèles proposés ne produisaient pas les marges attendues, le Groupe a donc décidé de rationaliser son offre à compter de fin 2022 pour la concentrer sur un nombre de modèles plus faibles mais plus rentables.

Le Groupe a augmenté de manière très significative ses investissements de moyens et long terme :

- dans la satisfaction client, notamment en maintenant sa politique de « bienveillance » auprès de ses clients et en maintenant sa politique de « franchise » sur la facturation des dommages légers ; cela a conduit à une baisse significative du taux de facturation des dommages et donc à une baisse du revenu immédiat au profit d'une diminution à moyen terme d'une baisse du taux de *turn* ainsi qu'à une augmentation de la *Life Time Value* ;
- dans l'acquisition client en augmentant le nombre de canaux de communication et la pression marketing sur l'ensemble des canaux ;
- dans la réduction de ses facteurs de risques, en particulier en termes d'accidentologie des clients, notamment en créant un service de surveillance de la flotte, en équipant les véhicules de fonctionnalités avancées permettant de détecter en temps réel les comportements les plus à risque ; ces éléments ont permis la réduction de la sinistralité moyenne de manière très significative ; le Groupe a également souscrit à une nouvelle police d'assurance auprès d'un assureur de premier plan permettant de réduire notre franchise RC et en intégrant une couverture supplémentaire contre le vol ;
- dans le recrutement de nouveaux collaborateurs, plus senior, plus expert, que ce soit pour renforcer les équipes au service client, aux opérations, au développement informatique, à la gestion de la flotte, au marketing mais aussi en créant de nouveaux services comme le service de surveillance de la flotte, le service commercial B to B, le Service télématiques et le Service qualité ;
- le Groupe a maintenu un haut niveau d'investissement dans ses développement informatique qui a concentré son action sur la création de nouveaux Dashboard permettant une encore meilleure compréhension de l'activité, une amélioration constante des algorithmes de calcul et la création d'une application « *fleet manager* ».

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022

Données auditées En milliers d'euros	2021 ²	2022
Chiffre d'affaires	4 097	7 881
EBITDA ajusté¹	899	572
<i>% du chiffre d'affaires</i>	22,0%	7,3%
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 080)	(2 455)
Résultat d'exploitation	(181)	(1 883)
Résultat financier	(632)	(793)

¹ EBITDA ajusté : résultat d'exploitation, excluant les dotations aux amortissements des immobilisations.

² Les données 2021 ont été retraitées pour supprimer la prise en compte du crédit d'impôt innovation (« CII »).

Données auditées En milliers d'euros	2021²¹	2022
Résultat exceptionnel	(202)	(99)
Impôts sur les résultats	80	(227)
Résultat net	(936)	(3 004)

Commentaires sur les résultats annuels 2022

En 2022, Toosla a poursuivi son fort développement avec un chiffre d'affaires de 7,88 millions d'euros, en hausse de +92%, qui intervient après une année 2021 en croissance de +44%. Forte de ses bonnes relations avec ses partenaires constructeurs, Toosla n'a été que peu affectée sur les volumes de véhicules livrés par les fortes tensions – notamment au 1^{er} semestre. Néanmoins, la Société a constaté des retards de livraison qui ont créé des décalages ponctuels entre la saisonnalité de Toosla et les volumes disponibles. Ceci a entraîné un léger ralentissement de l'activité lors des périodes de fortes demandes (volumes trop faibles) et des surcoûts lors des mois de faibles activités (volumes trop élevés).

Par ailleurs, la progression de la flotte s'est accompagnée d'un élargissement de l'offre Toosla avec l'entrée dans son portefeuille de modèles plus diversifiés. Toutefois, la Société constate des revenus par véhicule plus faibles sur ces nouveaux modèles et des coûts de détention accrus. Ainsi, malgré la forte progression de l'activité, Toosla estime que le mix-produits a pesé à court terme sur sa rentabilité.

L'EBITDA ajusté ressort à 7,3% du chiffre d'affaires, soit 0,6 million d'euros, contre 22,0% en 2021 sous l'effet principalement de :

- L'accélération de la conquête commerciale avec des investissements marketing additionnels (+243%) représentant un impact de 6,3 points d'EBITDA ajusté, l'objectif de la Société étant de ramener progressivement l'intensité marketing (14% du chiffre d'affaires) vers son niveau de 2021 (8%) après cette phase de conquête accrue ;
- La hausse des primes d'assurance (+281%) représentant une perte de 5,4 points d'EBITDA ajusté, à la suite de l'enrichissement du contrat d'assurance par la Société pour mieux se prémunir contre les risques de vol et réduire les franchises de responsabilité civile pour ainsi générer des économies opérationnelles futures.

Les dotations aux amortissements, dépréciation et provisions progressent à 2,45 millions d'euros (+127%). Elles reflètent surtout les investissements dans la croissance de la flotte de véhicules réalisés sur l'exercice. A noter que leur poids relatif par rapport au chiffre d'affaires passe de 26% en 2021 à 31% en 2022 soulignant une contribution négative du mix-produits diversifiés de la Société qui doit être optimisé dans les prochaines années. Le résultat d'exploitation du Groupe s'établit à une perte nette de 1,88 million d'euros.

Les charges liées au financement de la flotte pèsent sur le résultat financier qui s'établit à une perte nette de 0,79 million d'euros.

Au cours du dernier trimestre 2022, le tribunal administratif a émis une décision défavorable à la Société sur l'octroi du crédit d'impôt innovation (ci-après le « **CII** »). La Société a décidé de reprendre l'ensemble des produits qui avaient été comptabilisés pour ce dernier pour un montant global de 226.240 euros, comptabilisé en impôts sur les bénéfices.

A noter que la Société, qui conteste le bienfondé de cette décision administrative et envisage des voies de recours, n'a jamais encaissé de CII. Les pertes liées à cette décision sont donc purement comptables et la trésorerie ne sera pas impactée.

Après prise en compte de la charge d'impôt, le résultat net du groupe s'établit à une perte nette de 3 millions d'euros.

Afin d'accompagner son développement, Toosla a accédé à de nouveaux financements en 2022, à des conditions et volumes attractifs grâce au succès de son introduction en Bourse et à sa structure financière renforcée en 2021. Au 31 décembre 2022, la trésorerie disponible est de 2,35 millions d'euros (contre 2,96 millions d'euros un an auparavant). Les capitaux propres s'élèvent à 1,87 million d'euros (contre 4,14 millions d'euros au 31 décembre 2021) et la dette financière à 17 millions d'euros, dont 12,5 millions d'euros d'emprunts obligataires dont la maturité est fixée à 2027.

1.3.2 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au cours de l'exercice 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 17.957.524 euros contre 12.471.317 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à 2.507.196 euros au 31 décembre 2022 contre une perte d'exploitation de 881.404 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2022 s'est élevée à 2.962.989 euros contre une perte nette de 997.659 euros pour l'exercice 2021.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de [2.962.989] euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2022, s'élèverait désormais à – 3.900.390 euros.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Le Groupe poursuit son effort en matière de développement informatique de la plateforme servicielle. L'objectif poursuivi est d'améliorer les performances, l'ergonomie, l'intégration des données de manière transversale (opérationnel / comptabilité), l'élaboration de ratios utiles au pilotage de l'entreprise. Ainsi la création de nouveaux algorithmes et de nouvelles fonctionnalités de back office sont intervenus au cours de l'exercice et se poursuivront sur les exercices à venir.

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

Le Groupe n'est pas directement pollueur, pour autant les utilisateurs de ses services le sont au travers de leurs déplacements. Le Groupe a renforcé tout au long de l'année son offre de véhicule électrifié (électrique ou hybride), contribuant indirectement à une baisse des émissions de CO2 de la part de ses clients.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques de liquidité liés au besoin de renforcement des fonds propres du Groupe et au recours à des financements complémentaires

Au 31 décembre 2022, le Groupe a assuré ses besoins de trésorerie grâce à des augmentations de capital, aux concours bancaires courants de ses actionnaires, à des financements adossés à sa flotte de véhicules, à des emprunts bancaires et à des subventions. Au 31 décembre 2022, la trésorerie nette du Groupe s'élevait à 2.357 milliers d'euros, les dettes financières à 16 990 milliers d'euros.

Le Groupe continuera dans le futur à nécessiter des besoins de financement importants pour ses développements stratégiques. Il pourrait donc se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui le conduirait à rechercher d'autres sources de financement qui entraîneront des charges financières supplémentaires. La capacité du Groupe à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels il n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. En outre, ces financements pourraient nécessiter la constitution de sûreté par le Groupe, tel que la fiducie constituée sur les titres de la société Toosla Financial Services, ce qui est de nature à entraîner des coûts supplémentaires pour la Société. En outre, en cas de défaillance de Toosla Financial Services de l'emprunt obligataire, les titres de la société Toosla Financial Services seraient en conséquence transmise à ACOFI Gestion ainsi les actifs de la société Toosla Financial Services, soit la flotte automobile financée par l'emprunt obligataire de 12.5 millions d'euros, n'appartiendraient plus au Groupe.

Par ailleurs, le Groupe ne peut pas garantir que des fonds supplémentaires soient mis à sa disposition lorsqu'il en aura besoin, ou que ces fonds soient disponibles à des conditions acceptables (notamment en termes de taux de financement). Si ces fonds n'étaient disponibles, cela pourrait impacter les perspectives de développement du Groupe et le forcer à retarder certains investissements ou l'accession à de nouveaux marchés. Par ailleurs, dans la mesure où le Groupe lèverait les capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner accès à terme au capital de la Société, ses actionnaires pourraient être dilués.

Risque lié aux pertes historiques consolidées et aux pertes futures

Depuis sa création, le Groupe a enregistré des pertes nettes et opérationnelles sur un certain nombre d'exercices et notamment au cours des trois derniers exercices (3 004 milliers d'euros de perte en 2022, 936 milliers d'euros de pertes en 2021 et 675 milliers d'euros en 2020). Ces pertes résultent principalement des dépenses engagées dans les acquisitions de véhicules et les développements technologiques ainsi que dans l'investissement marketing qui ont été mis en place ces dernières années. Le Groupe anticipe d'afficher un résultat net positif dans un avenir proche grâce aux développements et investissements réalisés ces dernières années. Dans le cas où la Société ne parviendrait pas à faire progresser suffisamment son chiffre d'affaires au cours des prochaines années, elle pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles.

1.7 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Succès de la levée de fonds de 3,6 millions d'euros

Le 10 mars 2023, la Société a annoncé le succès de son opération d'augmentation de capital s'adressant aux investisseurs institutionnels et aux particuliers via la plateforme PrimaryBid. La demande globale s'est élevée à 3,6 millions d'euros, prime d'émission incluse provenant à 86% de la

part des investisseurs institutionnels et 14% de la part des particuliers, soit un taux de sursouscription de 121% de l'offre indicative.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 2,35 euros par action, représentant une décote de 9,27% par rapport au cours de clôture de l'action Toosla au 9 mars 2023 (2,59 euros) et de 9,41% par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action Toosla des 5 dernières séances de bourse sur Euronext Growth, précédant sa fixation (i.e. du 3 au 9 mars 2023 inclus).

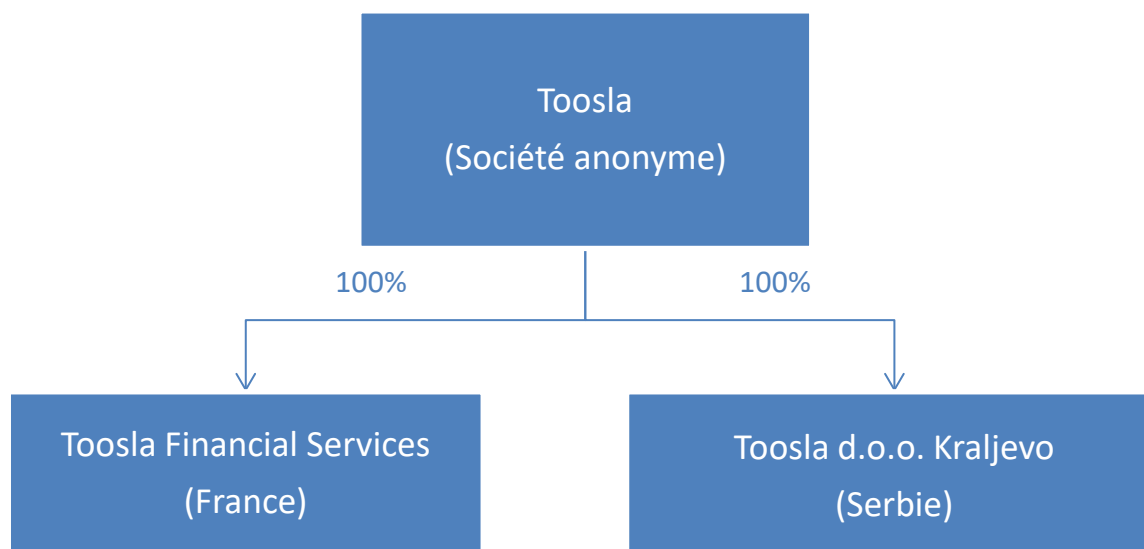
L'augmentation de capital a été réalisée par l'émission, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, de 1.549.459 actions nouvelles ordinaires représentant 26,6% du capital existant de la Société avant l'opération. Les actions nouvelles ordinaires ont été émises le 10 mars au soir par décision du Président directeur général de la Société, agissant sur délégation du conseil d'administration. Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital est intervenu le 14 mars 2023, et l'admission aux négociations sur Euronext Growth est intervenue le 15 mars 2023.

1.8 ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après avoir réalisé en 2022 les investissements nécessaires pour asseoir sa notoriété et son assise commerciale à Paris et Madrid, Toosla vise pour 2023 une normalisation de ses investissements, en particulier marketing, et une optimisation de son mix-produits. La Société ambitionne ainsi de poursuivre la croissance de son activité tout en améliorant progressivement sa rentabilité par rapport au niveau de 2022.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2022 :



2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats de la Filiale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Toosla Financial Services

La Société détient la totalité du capital de Toosla Financial Services, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 852 492 776 depuis le 18 juillet 2019 et dont le siège social est situé au 42, boulevard de Sébastopol 75003 Paris.

Les actions Toosla Financial Services, initialement intégralement souscrites par la Société, ont été temporairement transférées dans un patrimoine fiduciaire, en garantie d'un emprunt obligataire d'un montant de 12.500.000 euros, émis au 31 décembre 2022, conclu par la société Toosla Financial Services avec la société Acofi.

Toosla Financial Services a comme activité l'achat, le financement et la revente de tout ou partie de la flotte de véhicule du Groupe. A la date du présent rapport, le financement de la flotte de véhicules est assuré par l'emprunt obligataire conclu par la société Toosla Financial Services avec la société Acofi.

Son exercice clos le 31 décembre 2022 s'est soldé par un bénéfice net de 277 euros contre un bénéfice net de 93.680 euros en 2021.

Toosla d.o.o. Kraljevo

La Société détient la totalité du capital de Toosla d.o.o Kraljevo, société de droit serbe, au capital de 118.000 Dinar serbe et dont le siège social est situé Cara Lazara no. 65, 36 000 Kraljevo (Serbie).

Toosla d.o.o. Kraljevo a été constituée par la Société le 26 octobre 2022 afin de favoriser le développement des activités du Groupe en Europe. L'activité de Toosla d.o.o. Kraljevo n'a pas encore débutée à la date du présent rapport de gestion.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a pas pris de participation au sein de sociétés ayant leur siège social sur le territoire français.

Il est toutefois rappelé que la Société a constitué, le 26 octobre 2022, la société de droit Serbe Toosla d.o.o Kraljevo comme décrit au chapitre 2.1 du présent rapport.

La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

2.3 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2022 en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce :

Article D. 441-6 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441-6 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (N/A)					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	
Montant total TTC des factures concernées	-	5 027 920 €	323 409 €	251 735 €	782 279 €	6 385 343 €	-	5 057 382 €	141 801 €	644 803 €	2 096 560 €	7 940 546 €
% du montant total des achats TTC de l'exercice	-	21.27 %	1.36 %	1.06 %	3.3 %	27.01 %	-	-	-	-	-	-
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	23.46 %	0.65 %	2.99 %	9.72 %	36,85 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant HT total des factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Comptant						Comptant					

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement des activités et de la croissance du Groupe. Elle n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	472 772	444 886	1 693 654	1 529 298	1 223 605
b) Nombre d'actions émises	5 818 734	5 475 525	78 858	78 858	63 095
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	500 000	-	-
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	17 957 524	12 471 317	2 469 252	2 221 890	1 180 098
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	(2 824 857)	(732 511)	(381 236)	(45 415)	(393 941)
c) Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	(226 240)	78 387	60 955	-	47 618
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	(2 598 617)	(654 124)	(320 281)	(45 415)	(346 323)
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	(2 962 989)	(997 659)	(650 260)	(308 131)	(566 298)
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	(0,45)	(0,12)	(4,06)	(0,58)	(5,49)
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	(0,51)	(0,18)	(8,25)	(3,91)	(8,97)
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	13	10	6	5	5
b) Montant de la masse salariale	551 343	333 159	142 044	106 764	184 323
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	178 330	94 165	36 438	29 990	68 705

(1) Impôt positif correspondant au crédit impôt innovation

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1 REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2022

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2022 :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Eric Poncin	1.378.607	23,69	1.378.607	23,96
Jean-François Boucher	630.345	10,83	630.345	10,95
Guillaume Hemmerlé	244.743	4,21	244.743	4,25
Bertrand Gruyelle	213.560	3,67	213.560	3,71
TBA	245.428	4,22	245.428	4,27
Cap Toosla	457.880	7,87	457.880	7,96
Vatel Capital	577.192	9,92	577.192	10,03
Actions propres	64.571	1,11	0	0
Public	2.006.408	34,48	2.006.408	34,87
Total	5.818.734	100,00	5.754.163	100,00

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité.

Toutefois, l'assemblée générale, lors de sa réunion du 27 septembre 2021, a décidé, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, d'instaurer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. L'assemblée générale du 27 septembre 2021 a décidé que le droit de vote double, ainsi instauré, entrera en vigueur à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la date d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, soit le 16 décembre 2023.

Au 31 décembre 2022, le nombre de droits de vote théorique s'élève à 5.818.734 et le nombre de droits de vote réel s'élève à 5.754.163, après déduction des actions auto-détenues par la Société qui sont dépourvues de droits de vote.

6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été adressée à la Société en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce.

Entre la date de clôture de l'exercice 2022 et l'établissement du présent rapport, la Société a reçu une déclaration de franchissement de seuil de la société Vatel Capital, dans le prolongement de l'augmentation de capital réalisée le 10 mars 2023 décrite au paragraphe 1.7 du présent rapport de gestion, qui a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 en capital et en droits de vote.

6.3 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

Les actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2022 ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2022, dans sa cinquième (5^e) résolution, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes à émettre de la Société ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale du 30 juin 2022 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 30 décembre 2023.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital, soit 575.873 actions sur la base de 5.758.734 actions composant le capital social. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Le prix d'achat unitaire maximum est de 9,00 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 5.182.857 euros, hors frais de négociation, calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale du 30 juin 2022. Ce nombre d'actions et le prix maximum d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la publication de l'avis de réunion de la présente assemblée.

Toosla a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2021-01 du 22 juin 2021 à compter du 10 janvier 2022. La somme de 200.000 euros en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Au 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 64.571 titres ;
- solde en espèces du compte de liquidité : 18.645,41 euros.

Au 31 décembre 2022, la Société détenait 64.571 actions Toosla, soit 1,11% du capital social à cette même date.

CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par les articles L. 225-37-4 et suivants du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

7.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration est composé des cinq membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant ⁽¹⁾	Membre du comité des rémunérations et des nominations	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel ⁽²⁾	Adresse professionnelle
Eric Poncin	Président directeur général	56			2021	2025	24 rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL
Jean-François Boucher	Administrateur	52		✓	2021	2025	24 rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL
Charles-Antoine Morand	Administrateur	50			2021	2025	24 rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL
Guillaume Hemmerle	Administrateur	48		✓	2021	2025	24 rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL
Anne-Catherine Pechinot	Administrateur	52	✓	✓	2021	2025	24 rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middlednext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

7.1.2 DIRECTION GENERALE

Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 18.1 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommé par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 27 septembre 2021, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

En application de l'article 18.1 des statuts, le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue est valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

En outre, en vertu des dispositions de l'article L. 225-53 du Code de commerce, ainsi que de l'article 18.4 des statuts de la Société, le conseil d'administration peut, sur proposition du directeur général,

nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister ce dernier avec le titre de directeur général délégué.

Composition de la direction générale au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, la direction générale de la Société était composée ainsi :

NOM	MANDAT	DATE DE DÉBUT DU MANDAT	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT
Eric Poncin	Président directeur général	27 septembre 2021	Assemblée générale 2025
Nathalie Aubin	Directeur général délégué	18 juillet 2022	Assemblée générale 2025

7.1.3 LISTE DES MANDATS

Monsieur Eric Poncin, Président directeur général (56 ans)

Monsieur Eric Poncin possède plus de trente années d'expérience dans les domaines du marketing et de l'expérience client dans des secteurs diversifiés. Il a débuté sa carrière chez Arden Equipment dans l'industrie où il a créé de nouveaux marchés (tels que l'Italie et les Etats-Unis) et a développé des marchés existants, principalement en Europe. Successivement responsable de marché, chef de produit, directeur commercial, il constituera en particulier une équipe pour développer une nouvelle gamme de produits dans le domaine du recyclage des matériaux qui se vendront dans quasiment le monde entier. Après une brève expérience dans le monde de l'aéronautique et de la livraison express pour les constructeurs automobile, il crée sa première *startup* « Le Jardin de Catherine », site de vente en ligne spécialisé dans les équipements et l'outillage pour le jardin. Devenu rapidement leader de son marché et réalisant plus de vingt millions d'euros de chiffre d'affaires, six ans après sa création, la société est cédée au groupe Mr. Bricolage que Monsieur Eric Poncin accompagnera en tant que président de la filiale omnicanale du groupe. Dans le cadre de cette fonction, il développera notamment le site marchand et les fonctions *click and collect* du groupe Mr. Bricolage afin de favoriser la transformation digitale de ce groupe en France en Europe. Il quitte le groupe Mr. Bricolage fin 2015 pour fonder Toosla en 2016.

Monsieur Eric Poncin est titulaire d'une licence EEA (Electronique, Electrotechnique et Automatique).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Président directeur général	Toosla	2021	Société anonyme	France
Représentant du président personne morale	Toosla's First Agency	2017	Société par actions simplifiée	France
Représentant du président personne morale	Toosla Financial Services	2019	Société par actions simplifiée	France
Président	Catric Invest	2019	Société par actions simplifiée	France

Président	TBA	2017	Société par actions simplifiée	France
<i>Hors du Groupe</i>				
Gérant	SCI La Fée	2021	Société civile immobilière	France
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années				
FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Président	Toosla	2019-2021	Société par actions simplifiée	France
Représentant du président personne morale	Toosla's First Agency	2017	Société par actions simplifiée	France
<i>Hors du Groupe</i>				
Néant.				

Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2022 : 1.378.607 ⁽¹⁾

(1) Au 31 décembre 2022 et à la connaissance de la Société, Monsieur Eric Poncin ne détient aucune action de manière directe et 1.378.607 actions de manière indirecte via la société Catric Invest qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Monsieur Jean-François Boucher, administrateur (52 ans)

Monsieur Jean-François Boucher possède plus de 30 ans d'expérience dans la création, la reprise, le redressement et la cession d'entreprises. Principalement exercée dans la distribution spécialisée du bricolage (Mr Bricolage) mais également au début de sa carrière dans le centre auto (Feu Vert) et depuis 2016 dans le sport (Carré golf).

Monsieur Jean-François Boucher possède également une expérience d'administrateur et de dirigeant de société côté en bourse. De juin 1997 à septembre 2015, il intègre le conseil d'administration de la société ANPF, majoritaire au capital de MBSA (Groupe Mr Bricolage). Il occupera la fonction de DG adjoint de cette société de juin 2013 à septembre 2015. De juin 1999 à septembre 2015, il intègre le conseil d'administration de MBSA (Mr Bricolage). Il a occupé la fonction de président directeur général de cette société de mai 2007 à septembre 2015. Il est administrateur de la société Brico invest (Mr bricolage Maroc) depuis mars 2016.

Entrepreneur et manager, Monsieur Jean-François Boucher est aujourd'hui investisseur au travers de sa holding JFB Group.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant				
<i>Hors du Groupe</i>				
Gérant	JFB Group	25 janvier 2006	Société à responsabilité limitée	Belgique

Gérant	Golf Alsace	29 décembre 2017	Société à responsabilité limitée	France
Gérant	JFB Fleet	22 mars 2017	Société à responsabilité limitée	Belgique
Gérant	Yssil	8 novembre 2013	Société à responsabilité limitée	Maroc
Administrateur	Brico Invest	2016	Société anonyme simplifiée	Maroc
Manager	RE4US	20 avril 2018	Limited Liability Company	Etats-Unis d'Amérique

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Représentant personne morale président	Toosla	2016-2019	Société par actions simplifiée	France
<i>Hors du Groupe</i>				
Gérant	BSB	2014-2020	Société privée à responsabilité limitée	Belgique
Gérant	Objectif Birdie	2016-2020	Société à responsabilité limitée	France
Gérant	Chapitre Golf	2017-2020	Société à responsabilité limitée	France

Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2022 : 630.345 ⁽¹⁾

(1) *Au 31 décembre 2022 et à la connaissance de la Société, Monsieur Jean-François Boucher ne détient aucune action de manière directe et 630.345 actions de manière indirecte via la société JFB Fleet qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.*

Monsieur Charles-Antoine Morand, administrateur (50 ans)

Monsieur Charles-Antoine Morand possède plus de 20 ans d'expérience d'investissement dans le domaine de l'innovation et dans l'accompagnement d'entrepreneurs.

Il a commencé sa carrière professionnelle comme auditeur chez Arthur Andersen avant de rejoindre l'équipe capital-risque d'un fonds d'investissement britannique à la fin des années 1990. Il co-fonde ensuite une plateforme internet d'échange de biens culturels reprise deux ans plus tard par un grand groupe media français et rejoint alors une petite banque d'affaires, où il accompagne les entrepreneurs dans leurs levées de fonds, aussi bien privées qu'en bourse.

A la fin des années 2000, il rejoint un fonds d'investissement français où il réalisera plus de 20 investissements en capital-risque dans la Santé et le Digital dont Medtech Surgical, MobPartner, In2Bones, Tageos, etc.

En 2017, il crée Karot Capital, société spécialisée dans l'investissement early stage dans l'innovation.

Monsieur Charles-Antoine Morand est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant.				
<i>Hors du Groupe</i>				
Président	Karot Capital	2018	Société par actions simplifiée	France
Président	CapInduo	2018	Société par actions simplifiée	France
Président	CapToosla	2019	Société par actions simplifiée	France
Président	CapSevess	2019	Société par actions simplifiée	France
Président	CapBone	2019	Société par actions simplifiée	France
Président	CapWaam	2019	Société par actions simplifiée	France
Président	Caplsy	2020	Société par actions simplifiée	France
Président	CapBLB	2020	Société par actions simplifiée	France
Président	CapChamp	2020	Société par actions simplifiée	France
Président	CapFair	2021	Société par actions simplifiée	France
Président	CapCook	2021	Société par actions simplifiée	France
Représentant d'une personne morale au conseil d'administration	Isybot	2020	Société par actions simplifiée	France

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant.				
<i>Hors du Groupe</i>				
Néant.				

Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2022 : 0

Monsieur Guillaume Hemmerlé, administrateur (48 ans)

Monsieur Guillaume Hemmerlé possède plus de 20 ans d'expérience dans l'investissement dans les petites et moyennes entreprises (« **PME** ») françaises. Il est co-fondateur de la société Sigma Gestion qui a déployé 250 millions d'euros sur des PME françaises depuis plus de 15 ans.

Dans le cadre de ses fonctions au sein de Sigma Gestion, il a notamment été le premier investisseur de la société Le Jardin de Catherine, co-fondée par Monsieur Eric Poncin en 2006. Il a accompagné l'entreprise jusqu'à sa cession en 2012 auprès de Mr. Bricolage. Monsieur Guillaume Hemmerlé a réalisé plus d'une cinquantaine d'investissements dans des sociétés cotées et non cotées en bourse.

Monsieur Guillaume Hemmerlé est diplômé de l'ISG (1997)

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant				
<i>Hors du Groupe</i>				
Membre du directoire	Sigma Gestion	2004	Société anonyme	France
Administrateur	Holding ISF Fortuna	2009	Société anonyme	France
Administrateur	Agricap	2015	Société anonyme	France
Administrateur	Immobilier Solidarité	2017	Société anonyme	France
Représentant de Sigma Gestion, société de gestion membre du conseil de surveillance	Nexess	2015	Société anonyme	France
Représentant de Sigma Gestion, société de gestion membre du conseil de surveillance	Fabentech	2014	Société anonyme	France

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant				
<i>Hors du Groupe</i>				
Représentant d'une personne morale au conseil d'administration	AGL Import	2015-2021	Société anonyme	France
Représentant d'une personne morale au conseil d'administration	Lascom	2015-2021	Société anonyme	France

Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2022 : 244.743

Madame Anne-Catherine Pechinot, administrateur (52 ans)

Diplômée de l'Ecole supérieure de commerce de Rouen en 1993, Madame Anne-Catherine Pechinot a débuté sa carrière à la GMC comme chef de produit avant de rejoindre en 1995 Progrès Perspective Conseil en tant qu'ingénieur conseil. En 1998, elle rejoint la société Homebox, leader du self-stockage en France, dont elle devient directeur général quelques années plus tard. Son parcours la mène ensuite à la direction générale de Gîtes de France, leader européen et français du tourisme chez l'habitant, de 2013 à 2017 où elle met en place les avis clients et booste les ventes sur internet, puis de Rent A Car où elle accompagne la transformation digitale et le développement de nouveaux services et relance la promotion interne.

Depuis février 2021, elle dirige Colisée, quatrième acteur européen dans le secteur du grand âge en France (Ehpad, Résidences Services, SSR et Domicile).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant.				
<i>Hors du Groupe</i>				
Gérante	Exploragency	2020	Société à responsabilité limitée	France
Président du conseil d'administration	DOMAINE DE LA CHALOUETTE	2021	Société anonyme	FRANCE
Président directeur général	DOMAINE DE LA CHALOUETTE	2021	Société anonyme	FRANCE
Gérant	RESIDENCE HERRI BURUA – L'OREE DU VILLAGE	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	LE DOMAINE DES CHENES ROUGES	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	EVRY JARDINS DE CYBELE	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	LES OREADES	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	CYBELE SANTE	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	FONCIERE CPG	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	PRO-SANTE LIZY	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES CHARMILLES	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	SCI DE LA LAURINA	2021	Société civile immobilière	FRANCE

Gérant	SCI DE LA ROSEE QUATRE	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	VILLA EVREUX	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	VILLA LE HAVRE	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	DOMAINE DU LAC D'IZON	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	SCI DES RECOLLETS	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	VILLA SAINT AVOLD	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	SCI AMBROISE PARE DE BONDY	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	VILLA SAINT PARRES	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	SCI LANDECOTTE	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	SARL LA FRANQUI	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	LIZY EHPAD	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	RESIDENCE LES BAUX DU ROY	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	MARSEILLE BOULEVARD DES DAMES	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	EHPAD CHATEAU DU BOIS	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	RESIDENCE LE CLOS DU LORD	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	MAISON DE REPOS CASTELLET NOTRE DAME	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	VILLA DUO	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	SARL LES SCEVOLLES	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	IMMOBILIERE 2012	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	THERAE CENTRE MEDICAL	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE

Gérant	BR ASSOCIES	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Liquidateur	BIOVAL	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Président	NH SERVICES PACA	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	LA SAISONNERAIE	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	COLISEE PARTNERS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	RESIDENCE EDME LAVARENNE,	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	LES TILLEULS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	SOCIETE D'EXPLOITATION DES JARDINS D'ARIANE DE GASVILLE OISEME	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	VAL SOLEIL	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	THEMIS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	LES SOURCES	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	KOLISEE A	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	VILLA SAINT NICOLAS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	LES JARDINS DES TILLEULS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	LES LAVANDINS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	SAS RESIDENCE JOLIETTE	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	ODYSSSENIOR	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE

Président	LES VERRIERES	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	EDEN	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	LA VILLA D'AVRIL	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	VILLA DU TERTRE	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	SOCIETE NOUVELLE CLINIQUE DU CHATEAU DE FLORANS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	RESIDENCE LA FILOSETTE	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	T-CARE	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	VILLA LA PROVIDENCE	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	COLISEE PARTNERS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	NH SERVICES	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	COLISEE PARTNERS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant.				
<i>Hors du Groupe</i>				
Directeur général	RENT A CAR	2017-2021	Société anonyme	France

Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2022 : 0

Madame Nathalie Aubin, directeur général délégué (58 ans)

Madame Nathalie Aubin bénéficie de plus de 35 ans d'expérience dans le *Fleet Management* dans l'industrie de la location des véhicules. Elle a commencé sa carrière chez Europcar en tant que planificateur flotte puis elle a occupé, au sein d'Europcar, différents postes de management en France et à l'international avant de rejoindre la direction d'Europcar Mobility Group en charge de la direction de la flotte.

Madame Nathalie Aubin possède également une expérience de dirigeant. En 2019, elle fonde le cabinet de conseil en gestion de flotte Lamiral Fleet Solutions pour accompagner les décideurs d'entreprises dotées de grandes flottes automobiles dans la réussite de projets stratégiques de croissance ou de transformation.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant.				
<i>Hors du Groupe</i>				
Président	Lamiral Fleet Solutions	2019	Société par actions simplifiée	France

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Administrateur	Toosla	2021-2022	Société anonyme	France
<i>Hors du Groupe</i>				
Néant.				

Nombres d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2022 : 0

7.1.4 EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 juillet 2022, a :

- nommé, sur proposition du président directeur général, Madame Nathalie Aubin en tant que directeur général délégué pour une durée égale à celle du mandat du président directeur général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- constaté la démission de Madame Nathalie Aubin de son mandat d'administrateur à partir du 18 juillet 2022..

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 septembre 2022, a constaté la démission de Monsieur Panayotis Staïcos de son mandat de directeur général délégué à compter de cette date.

7.2 TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire (ci-après l'« **AGE** ») de la Société lors de ses réunions du 27 septembre 2021 et du 30 juin 2022.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, intervenant dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (18 ^e résolution de l'AGE du 27 septembre 2021)	600.000 €	27 novembre 2023 ⁽¹⁾	153.404,79 € / 1.888.059 actions (16 décembre 2021)	Conformément aux pratiques de marché habituelles dans le cadre d'un placement global, par référence au prix offert aux investisseurs dans un tel placement, tel que ce prix résultera de la confrontation de l'offre des titres et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développé par les usages professionnels.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
2. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, intervenant dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (19 ^e résolution de l'AGE du 27 septembre 2021)	15% du montant de l'émission initiale ⁽²⁾	27 novembre 2023 ⁽¹⁾	23.010,73 € / 283.209 actions (11 janvier 2022)	Modalités correspondantes à celles de la délégation présentée au point 1 ci-dessus.
3. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (20 ^e résolution de l'AGE du 27 septembre 2021)	450.000 €	27 novembre 2023	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
4. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (21 ^e résolution de l'AGE du 27 septembre 2021)	450.000 € ⁽³⁾	27 novembre 2023	17.779,37 € / 218.823 actions (14 mars 2023)	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
5. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (22 ^e résolution de l'AGE du 27 septembre 2021)	450.000 € ⁽³⁾ ou 20% du capital par an	27 novembre 2023	Non utilisée	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.
6. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes ⁽⁴⁾ (7 ^e résolution de l'AGE du 30 juin 2022)	450.000 € ⁽³⁾	30 décembre 2023	108.114,18€ / 1.330.636 actions (10 mars 2023)	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
7. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu des 20 ^e , 21 ^e , 22 ^e résolutions de l'AGE du 27 septembre 2021 et 7 ^e résolution de l'AGE du 30 juin 2022 (8 ^e résolution de l'AGE du 30 juin 2022)	15% du montant de l'émission initiale ⁽³⁾	30 août 2024	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées aux points 3, 4, 5 et 6 ci-dessus selon le cas.
8. Attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (9 ^e résolution de l'AGE du 30 juin 2022)	5% du capital social au moment de l'attribution	30 décembre 2023	Non utilisée	Gratuite

- (1) Aux termes de l'avis PAR_20211214_33907_GRO, publié le 14 décembre 2021 par Euronext Paris, l'admission et la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris est intervenue le 14 décembre 2021. En conséquence, les délégations de compétence conférées par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 septembre 2021 dans ses dix-huitième (18^e) et dix-neuvième (19^e) résolutions n'étant données que dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, elles ne peuvent plus être utilisées par le conseil d'administration.
- (2) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre public dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris dans le cadre de la dix-huitième (18^e) résolution de l'assemblée générale du 27 septembre 2021.
- (3) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de la vingtième (20^e) résolution de l'assemblée générale du 27 septembre 2021.
- (4) Les catégories de personnes bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription sont les suivantes :
- à une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 2 millions d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des locations de voitures et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou

- b. à un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ; et/ou
- c. toute personne, y compris les fournisseurs ou les créanciers obligataires de la Société, détenant une créance certaine, liquide et exigible sur la Société ; et/ou
- d. à tous dirigeants, administrateurs et/ou salariés cadres de la Société souhaitant investir concomitamment à des bénéficiaires visés par les catégories susvisées.

7.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 12 du présent rapport.

Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Néant.

CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

9.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux mandataires sociaux dirigeants de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 est présentée ci-après :

Nom	2022			2021		
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)
Membres de la direction générale en fonction au 31 décembre 2022						
Eric Poncin <i>Président directeur général⁽¹⁾</i>	-	-	-	-	-	-
Nathalie Aubin <i>Directeur général délégué⁽³⁾</i>	-	-	-	-	-	-
Membre de la direction générale ayant quitté ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022						
Panayotis Staicos <i>Directeur général délégué⁽²⁾</i>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

(1) Monsieur Eric Poncin a été nommé président directeur général le 27 septembre 2021.

(2) Monsieur Panayotis Staicos a été nommé directeur général délégué le 27 septembre 2021 et a démissionné de son mandat le 20 octobre 2022.

(3) Madame Nathalie Aubin a été nommée directeur général délégué le 18 juillet 2022.

La Société a conclu des conventions de prestations de services avec les sociétés Catric Invest, Medeia et Lamiral Fleet qui sont, contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, respectivement par Messieurs Eric Poncin, Panayotis Staicos et Madame Nathalie Aubin. Vous trouverez une

description de ces conventions, de leurs modalités, des sommes versées et facturées au titre de ces conventions au chapitre 12 du présent rapport.

Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale du 27 septembre 2021 a décidé d'allouer un montant global brut de 20.000 euros maximum au titre la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice social s'achevant le 31 décembre 2021 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire. Le montant global brut de 20.000 euros inclut le montant dû par la Société au titre du forfait social.

Une synthèse de l'ensemble de la rémunération attribuée aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 est présentée ci-après :

MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS	Exercice 2022 ⁽¹⁾		Exercice 2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Monsieur Jean-François Boucher, administrateur ⁽²⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Monsieur Charles-Antoine Morand, administrateur ⁽³⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Monsieur Guillaume Hemmerlé, administrateur ⁽⁴⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Madame Anne-Catherine Pechinot, administrateur ⁽⁵⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Madame Nathalie Aubin, administrateur ⁽⁶⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	20.000 €	0 €	0 €	0 €

(1) A la date du présent rapport de gestion, le conseil d'administration n'a pas attribué de rémunération fixe aux administrateurs. L'éventuelle répartition de l'enveloppe décidée au titre de la rémunération fixe sera décidée au cours d'une prochaine réunion du conseil d'administration.

- (2) Monsieur Jean-François Boucher a été nommé en qualité d'administrateur le 27 septembre 2021.
 (3) Monsieur Charles-Antoine Morand a été nommé en qualité d'administrateur le 27 septembre 2021.
 (4) Monsieur Guillaume Hemmerlé a été nommé en qualité d'administrateur le 27 septembre 2021.
 (5) Madame Anne-Catherine Pechinot a été nommée en qualité d'administrateur le 27 septembre 2021.
 (6) Madame Nathalie Aubin a été nommée en qualité d'administrateur le 27 septembre 2021 et a démissionné de son mandat le 18 juillet 2022.

9.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2022, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Monsieur Eric Poncin <i>Président directeur général</i>	1.378.607	23,69	1.378.607	23,96
Madame Nathalie Aubin <i>Directeur général délégué</i>	0	0 %	0	0 %
Monsieur Jean-François Boucher <i>Administrateur</i>	630.345	10,83	630.345	10,95
Monsieur Charles-Antoine Morand <i>Administrateur</i>	0	0 %	0	0 %
Monsieur Guillaume Hemmerlé <i>Administrateur</i>	244.743	4,21	244.743	4,25
Madame Anne-Catherine Pechinot <i>Administrateur</i>	0	0 %	0	0 %

CHAPITRE 10 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

10.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution d'options de souscription d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

10.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a procédé à aucune acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement.

CHAPITRE 11 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire

Grant Thornton

Représenté par Monsieur Mallory Desmettre
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 janvier 2018 pour la durée restant à courir au mandat du précédent commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Commissaire aux comptes suppléant

Néant.

11.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Néant.

CHAPITRE 12 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent paragraphe sont considérées à la date de signature des dites conventions.

12.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Convention de conseil conclue avec Lamiral Fleet Solutions

La Société a conclu, le 6 juillet 2022, un contrat de conseil avec la société Lamiral Fleet Solutions, société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par Madame Nathalie Aubin, administrateur de la Société nommé le 27 septembre 2021. Cette convention a été autorisée préalablement par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15 juin 2022.

Aux termes de cette convention, la société Lamiral Fleet Solutions, s'engage à accompagner la Société dans les domaines suivants :

- Acquisition de la flotte de véhicule :
 - Accompagnement dans le cadre de la négociation de contrat d'acquisition, pilotage des livraisons de véhicule et aide à la gestion des fins de contrat ;
- L'optimisation du coût total d'opération (« *Total Cost Operations* » ou « *TCO* ») :
 - Préconiser et agir sur les leviers d'optimisation, poursuivre ainsi que piloter la réalisation des actions déjà menées.
- Optimisation du taux d'utilisation des véhicules ;
- Amélioration des processus et de la performance opérationnelle.

Pour l'établissement de ces missions, la société Lamiral Fleet Solutions recevra une rémunération de 1.200 euros, hors taxes et hors frais, par jour de travail.

Au titre de cette convention, la société Lamiral Fleet Solutions a facturé à la Société la somme de 100.800 euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

12.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

Néant.

12.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Convention d'animation conclue avec Catric Invest

La Société a conclu, le 1^{er} mars 2016, un contrat d'animation avec la société Catric Invest, société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par Monsieur Eric Poncin, président directeur général de la Société nommé le 27 septembre 2021.

Aux termes de cette convention, la société Catric Invest s'engage à fournir des prestations de services à la Société qui portent sur des missions d'animation et d'accompagnement en matière commerciale, stratégique ou de ressources humaines. Ces missions se matérialisent par des prestations

d'accompagnement dans ces domaines avec notamment une aide au marketing, un suivi de la comptabilité, une aide sur les recrutements, etc.

La convention d'animation a été conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

Au titre de cette convention, la société Catric Invest a facturé à la Société la somme de 130.000 euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Convention de prestation de services conclue avec la société Medeia

La Société a conclu, le 22 mars 2021, un contrat de prestation de service avec la société Medeia, société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par Monsieur Panayotis Staïcos, directeur général délégué de la Société nommé le 27 septembre 2021. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant.

Aux termes de cette convention, la société Medeia s'engage à fournir des prestations de services à la Société portant sur des missions d'accompagnement en matière commerciale, stratégique ou encore de gestion de marché. En contrepartie, la société Medeia percevra une rémunération mensuelle de 15.000 euros hors taxes.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société Medeia a facturé à la Société la somme de 210.000 euros hors taxes, dont 107.500 euros au titre de la convention et 93.500 euros au titre de primes convenues avec la Société. 141.250 euros ont été comptabilisés en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les parties ont mis fin à cette convention le 20 juillet 2022.

12.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Néant.

12.5 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Néant.

CHAPITRE 13 - INFORMATIONS DIVERSES

13.1 DEPENSES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

13.2 PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION DES COMPTES

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Cormontreuil, le 27 avril 2023,

Le conseil d'administration.

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Comptes Consolidés

Groupe TOOSLA

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2022 ETABLIS

SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS



Réalisé par SOFRAC Reims

Table des matières

États financiers	2
1. Compte de résultat consolidé.....	2
2. Bilan consolidé.....	3
3. Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	4
4. Variations des capitaux propres.....	5
Bases de préparation des comptes consolidés	6
Présentation du groupe et faits marquants de l'exercice.....	6
Méthodes et principes de consolidation	7
1. Principes généraux.....	7
2. Définition du périmètre de consolidation.....	7
3. Variation du périmètre de consolidation	8
4. Règles et méthodes comptables.....	9
1. Détail des écarts d'acquisition.....	13
2. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	14
3. Immobilisations financières et titres mises en équivalence	16
4. Stocks et en-cours	19
5. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation.....	19
6. Trésorerie nette	20
7. Provisions	21
8. Dettes financières	21
9. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation.....	22
Notes annexes sur les impôts différés et preuve de l'impôt.....	23
Notes annexes sur les postes du compte de résultat	24
10. Chiffre d'affaires.....	24
11. Autres produits d'exploitation	24
12. Achats consommés	24
13. Charges externes	25
14. Impôts et taxes	25
15. Charges de personnel	26
16. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	26
17. Produits financiers	26
18. Charges financières.....	26
19. Produits exceptionnels	27
20. Charges exceptionnelles	27
21. Charges d'impôts.....	27
Passage du Résultat social au Résultat Consolidé.....	28
Autres informations	28
22. Engagements hors bilan.....	28
23. Effectif moyen	28
24. Opérations entre parties liées et rémunération du dirigeant.....	28
25. Honoraires commissaires aux comptes.....	29

États financiers

1. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	10	7 881 396	4 096 687
Autres produits d'exploitation	11	143 704	281 924
Produits d'exploitation		8 025 099	4 378 611
Achats consommés	12	(132 805)	
Charges externes	13	(6 436 530)	(2 936 085)
Impôts et taxes	14	(328 148)	(115 963)
Charges de personnel	15	(729 672)	(427 324)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16	(2 295 123)	(1 080 066)
Charges d'exploitation		(9 922 278)	(4 559 438)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. Ecarts d'acquisitions		(1 897 179)	(180 827)
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. Ecarts d'acquisitions		(1 897 179)	(180 827)
Produits financiers	17		
Charges financières	18	(779 702)	(632 433)
Résultat financier		(779 702)	(632 433)
Produits exceptionnels	19	8 377 138	6 989 413
Charges exceptionnelles	20	(8 476 432)	(7 191 799)
Résultat exceptionnel		(99 294)	(202 386)
Impôts sur les résultats	21	(227 353)	79 790
Résultat net des entreprises intégrées		(3 003 528)	(935 855)
Résultat net des activités abandonnées			
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(3 003 528)	(935 855)
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		(3 003 528)	(935 855)
Résultat net (Part du groupe)		(3 003 528)	(935 855)
Résultat par action		(0,52)	(0,17)
Résultat dilué par action		(0,52)	(0,26)

2. Bilan consolidé

Libellé		31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	<u>2</u>	740 832	604 043
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	<u>1</u>		
Immobilisations corporelles	<u>2</u>	21 748 961	9 879 065
Immobilisations financières	<u>3</u>	285 690	221 805
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		22 775 483	10 704 913
Stocks et en-cours	<u>4</u>		
Clients et comptes rattachés	<u>5</u>	3 974 479	1 063 666
Autres créances et comptes de régularisation	<u>5</u>	2 223 234	1 747 245
<i>Dont Impôts différés Actif</i>		546	1 978
Valeurs mobilières de placement	<u>6</u>	152 388	
Disponibilités		2 357 572	2 972 473
Actif circulant		8 707 673	5 783 384
Total Actif		31 483 155	16 488 297
Capital		472 772	444 886
Primes liées au capital		5 446 233	4 740 815
Ecart de réévaluation			
Réserves		(1 045 966)	(109 792)
Résultat net (Part du groupe)		(3 003 528)	(935 855)
Capitaux propres (Part du groupe)		1 869 511	4 140 055
Intérêts minoritaires			
Autres fonds propres			
Total des capitaux propres		1 869 511	4 140 055
Ecart d'acquisition passif			
Provisions pour risques et charges	<u>7</u>	13 593	11 049
Provisions		13 593	11 049
Dettes financières	<u>8</u>	16 990 766	9 031 014
Fournisseurs et comptes rattachés	<u>9</u>	11 910 106	2 704 122
Autres dettes et comptes de régularisation	<u>9</u>	699 180	602 056
<i>Dont Impôts différés Passif</i>			
Dettes		29 600 051	12 337 192
Total Passif		31 483 156	16 488 297

3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net total des entités consolidées	(3 003 528)	(935 855)
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	2 205 551	923 033
Variation de l'impôt différé	1 113	(1 403)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(23 178)	149 332
Charges à répartir	(65 012)	
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	85 813	8 182
Marge brute d'autofinancement	(799 241)	143 289
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	149 680	(26 192)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	(649 561)	117 097
Acquisitions d'immobilisations	(14 483 361)	(9 420 483)
Cessions d'immobilisations	6 098 015	6 792 276
Réduction des autres immobilisations financières		1 104
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(8 385 346)	(2 627 103)
Émissions d'emprunts	8 381 250	600 000
Remboursements d'emprunts	(503 605)	(164 208)
Augmentations / réductions de capital	733 303	4 066 292
Actionnaires : remboursement	(8 496)	(61 831)
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	(181 355)	
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	8 421 097	4 440 253
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III)	(613 810)	1 930 247
Trésorerie : ouverture	2 963 889	1 033 642
Trésorerie : ouverture	2 963 889	1 033 642
Trésorerie : clôture	2 350 079	2 963 889

La trésorerie comprend les disponibilités à l'actif déduite des découverts inscrits dans les dettes financières au passif.

Dans le tableau de flux de trésorerie, l'impact trésorerie des contrats de crédits baux est constaté lors du paiement des redevances. Aucun flux n'est constaté lors de la signature du contrat, ni en investissement, ni en financement car il s'agit d'une transaction sans effet sur la trésorerie.

4. Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto- contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
01/01/2021	1 693 654	335 669	(843 928)			(675 687)	509 708	
Affectation du résultat N-1			(675 687)			675 687		
Var. de capital en numéraire et souscrip	(1 248 768)	4 405 147	1 409 822				4 566 201	
Résultat						(935 855)	(935 855)	
Autre			1				1	
31/12/2021	444 886	4 740 815	(109 792)			(935 855)	4 140 055	
Affectation du résultat N-1			(935 855)			935 855		
Var. de capital en numéraire et souscrip	27 886	705 417					733 303	
Résultat			0			(3 003 529)	(3 003 528)	
Autre			(742)			0	(742)	
31/12/2022	472 772	5 446 233	(1 045 966)			(3 003 528)	1 869 511	

Au 31 décembre 2022, le capital de la société Toosla s'élève à 472 772 euros, divisé en 5 818 734 actions de 0.08125 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

En janvier 2022, la société a exercé l'option de surallocation pour la somme de 807 145 euros, qui se répartit à hauteur de 23 011 euros en capital (283 209 actions à 0.08125) et 784 135 euros de prime d'émission brute (sur laquelle est venue s'imputer les frais à hauteur de 162 343 euros).

Au cours de l'exercice 2022, la société a reçu des bulletins d'exercice pour 1 500 BSPCE 2020 au prix de souscription unitaire de 1,475 euros. Il en a résulté l'émission de 60 000 actions nouvelles (division du nominal par 40 décidée par l'Assemblée générale du 27 septembre 2021) d'une valeur nominale de 0.08125 représentant un montant global de 88 500 euros dont 4 875 euros au titre de l'augmentation de capital.

Au 31 Décembre 2021, le capital de la société Toosla s'élève à 444 886 euros, divisé en 5 475 525 actions de 0.08125 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Bases de préparation des comptes consolidés

La société anonyme TOOSLA est présente en bourse sur le marché Euronext Growth Paris depuis la fin du deuxième semestre 2021.

Les présents comptes consolidés relatifs à l'arrêté annuel au 31 décembre 2022 ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le conseil d'administration.

Les états financiers du groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

Présentation du groupe et faits marquants de l'exercice

Présentation du groupe et évolution

Le groupe Toosla a pour activité principale la location de voiture haut de gamme, sans agence (les véhicules sont disponibles dans les parkings et la location peut démarrer à toute heure) et avec pour spécificité le démarrage du véhicule à l'aide d'un Smartphone. L'activité a été centrée dans un premier temps sur Paris et connaît un développement européen initié en 2021 avec l'ouverture de relais de locations en Espagne (Madrid).

Les véhicules proposés par la société Toosla sont détenus par sa filiale Toosla Financial Services (« TFS »), en propre ou par le biais de contrats de location ou de crédit-bail ainsi que par le biais d'une opération de Fiducie sureté.

Faits marquants de l'exercice 2022

En janvier 2022, la société Toosla a exercé intégralement l'option de surallocation, donnant lieu à l'émission de 283 209 actions nouvelles supplémentaires, au prix de l'offre, soit 2,85 euros par action, pour un montant de 807 145,65 euros. L'augmentation de capital en valeur nominale correspond à la somme de 23 010 €.

Il a été également souscrit au titre des BSPCE 2020, 60 000 actions correspondant à une augmentation de capital en valeur nominale à la somme de 4 875 €.

La société a conclu un avenant au contrat obligataire existant afin de le porter de 6 500 000 euros à 12 500 000 euros. Ce financement est destiné à financer l'accroissement de la flotte.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Une augmentation de capital d'un montant total, prime d'émission incluse, de 3.641.229 euros a été réalisée en mars 2023 par émission de 1 549 459 actions nouvelles ordinaires au prix de 2,35 € par action, représentant 26,6% du capital existant de la société avant l'opération, dans le cadre :

- d'une augmentation de capital par émission de 1 330 636 actions nouvelles ordinaires d'un montant (prime d'émission incluse) de 3.127 K€, au profit d'une catégorie de bénéficiaires (sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans un secteur similaire ou complémentaire à celui de la Société) ;
- d'une augmentation de capital par voie d'offre au public d'actions nouvelles destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid d'un montant (prime d'émission incluse) de 514 K€, par émission de 218 823 actions nouvelles.

Afin de permettre l'accroissement de la flotte de véhicules, la société a sécurisé en avril 2023 des financements additionnels à hauteur de 10 M€ auprès d'un nouvel établissement bancaire.

Méthodes et principes de consolidation

1. Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France, en application des dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (« ANC ») n°2020-01.

Le règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés remplace le règlement CRC n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable et entre en application pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Son application est prospective puisqu'elle porte sur les opérations et les contrats survenant après la date de première application. L'absence de rétroactivité signifie que des opérations de même nature survenue avant et après le 1^{er} janvier 2021 seront comptabilisées selon les méthodes comptables en vigueur respectivement avant et après cette date.

Le groupe n'a pas choisi d'appliquer ce nouveau règlement de manière rétrospective pour les méthodes rendues obligatoires par le règlement, notamment la comptabilisation des frais d'établissement en charges, seul changement apporté par le nouveau règlement pouvant impacter les comptes consolidés du groupe.

L'application de ce nouveau règlement comptable est sans impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2021, tant au niveau des méthodes comptables que de la présentation des comptes consolidés.

Les exercices clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 ont une durée de 12 mois.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

2. Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le groupe ne sont pas consolidées.

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

Au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021, le périmètre comprend 2 sociétés :

- SA TOOSLA : intégration globale – Tête de groupe
- SAS TOOSLA FINANCIAL SERVICES (« TFS ») : intégration globale – détenue à 100% par la SA TOOSLA

La société a créé une filiale en Serbie, à SAREJEVO au cours du dernier trimestre. Cette société, TOOSLA D.O.O. KRAJEVO au capital de 1 005 € a pour objet le traitement administratif de certaines tâches nécessitées par l'activité. L'exploitation de cette structure a débuté en 2023. Elle n'a pas été intégrée au périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 car jugée non significative sur l'année 2022.

Les actions représentatives du capital de TFS, initialement souscrites à 100% par Toosla, ont été temporairement transférées dans un patrimoine fiduciaire, en garantie d'un emprunt obligataire contracté par la société TFS pour un montant de 6 500 000 euros au profit de la société Acofi porté à 12 500 000 euros (par avenant du 29/04/2022). Ce contrat de Fiducie-sureté a été signé en date du 1^{er} août 2019 par :

- Toosla SAS en qualité de Constituant
- ACOFI Gestion en qualité de Bénéficiaire
- Solutions Fiducie en qualité de Fiduciaire

Ce contrat stipule notamment que le Fiduciaire détiendra les actifs fiduciaires dans un patrimoine Fiduciaire créé à cet effet exclusivement pour le bénéfice et au profit du Bénéficiaire conformément à l'article 2011 du code civil. Les actifs fiduciaires sont composés des Actions que le Constituant transfère au Patrimoine Fiduciaire à titre de garantie du paiement des obligations garanties.

Le contrat est conclu pour une durée maximum de 99 ans à compter de la date de signature, à moins qu'il y soit mis fin par anticipation dans les conditions prévues au contrat, à savoir :

- Le paiement et le remboursement intégral de l'ensemble des obligations garanties conformément aux termes de l'article 2029 du Code civil ;
- La réalisation de tous les Actifs Fiduciaires et la fin des réparations du produit de réalisation conformément à la mission du Fiduciaire et du paiement du solde conformément au contrat ;
- L'arrivée du terme statutaire de la Société (TFS).

En matière d'appréciation du contrôle des fiducies, le règlement ANC n°2020-01 (art. 211-9) renvoie aux règles applicables aux entités ad hoc en matière de contrôle lorsque la fiducie est comparable à une entité ad-hoc. Ce traitement est à rapprocher de celui préconisé par l'avis CU CNC n°2008-03 du 7 février 2008 relatif au traitement comptable des opérations de fiducie dont une partie a été intégrée dans le règlement ANC n°2020-01 (art. 211-9).

Ainsi, l'avis CNC n°2008-03 du 7 février 2008 pose le principe que la fiducie est comparable à une entité ad hoc. L'avis CU CNC (§ 1.1.1.) précise que lorsque le constituant est l'unique bénéficiaire du contrat de fiducie, il est réputé en conserver le contrôle.

L'application de la réglementation comptable a donc conduit le groupe à considérer :

- que Toosla, en tant qu'unique bénéficiaire du contrat de fiducie, exerce un contrôle exclusif sur sa filiale TFS, ce qui implique que cette dernière est consolidée par intégration globale,
- que le pourcentage d'intérêt de Toosla dans TFS est de 0% dès lors que le contrat de fiducie sureté reste applicable.

Actions propres

Les actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Elles sont valorisées au prix d'achat. A la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

La société dispose d'un contrat de liquidités auprès de Invest Securities permettant à cette dernière de se porter acquéreuse ou vendeuse des titres de la société si la situation de marché l'exige, notamment dans le but d'en accroître la liquidité.

La société dispose au 31/12/2022 de 64 571 titres pour une valeur nette comptable de 152 387 €.

3. Variation du périmètre de consolidation

Sur les périodes concernées, aucune variation de périmètre n'est intervenue hormis la fusion de la société Toosla's First Agency au 01/01/2021.

Sociétés	31/12/2022			31/12/2021		
	Méthode	Taux d'intérêt	Taux de Contrôle	Méthode	Taux d'intérêt	Taux de Contrôle
TOOSLA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
TOOSLA FINANCIAL SERVICES	IG	0%	100%	IG	0%	100%

Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

La totalité des sociétés du groupe sont françaises et leurs comptes sont présentés en euros.

4. Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté puisque aucun changement comptable significatif n'est susceptible d'affecter la comparabilité des comptes (Cf. paragraphe 1. « Principes généraux »).

Jugements et estimations de la direction

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent le risque de dépréciation des créances clients.

Méthode d'évaluation des écarts d'acquisitions

- Écarts d'acquisition : l'écart d'acquisition déterminé lors de la première consolidation d'une société correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date de prise de contrôle.
- Ecarts d'acquisition positifs : un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ».
- Les écarts d'acquisition positifs peuvent être amortis linéairement selon un plan déterminé au cas par cas. Ils sont testés annuellement afin de justifier leur valeur au bilan.
- Ecarts d'acquisition négatifs : un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif.
- Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au résultat selon un plan de reprise estimé au cas par cas.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général sur les actifs et leur dépréciation.

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. Les frais d'établissement antérieurs au 1^{er} janvier 2021 sont inscrits à l'actif et amortis.
- Le groupe inscrit ses frais de développement à l'actif. Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont remplis simultanément :
 - La faisabilité technique en vue de sa mise en vente ;
 - L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre ;
 - Sa capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation ;
 - L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs ;
 - La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente ;
 - Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

Les dépenses classées sous cette rubrique se ventilent en Brevets, marques, droits et valeurs similaires, applications et logiciels.

Au niveau des éléments constitutifs du coût de production des frais de développement créés en interne, ils comprennent toutes les dépenses engagées pendant la période de production pouvant lui être directement attribuées, ou affectées sur une base raisonnable, cohérente et permanente, et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

- La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Frais d'établissement antérieurs au 1 ^{er} janvier 2021	4 ans
- Marque	Non amortissable
- Applications et logiciels	5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers...	5 ans
- Matériel outillage	2 à 10 ans
- Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 à 4 ans
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans
- Véhicules (*)	< 1 an

(*) L'une des spécificités inhérentes à l'industrie automobile est l'achat ou la vente de véhicules dans le cadre de contrats comportant une clause de rachat par le constructeur ou le concessionnaire au terme d'une durée généralement inférieure à 12 mois. Le groupe a principalement recours à ce type de contrat pour sa flotte de véhicules, sur une durée de 7 à 10 mois selon les constructeurs. Ces contrats impliquent la comptabilisation d'une immobilisation corporelle correspondant au coût d'acquisition (net des rabais) des véhicules. L'amortissement, pratiqué linéairement sur la durée contractuelle de détention des véhicules, est appliqué sur une base correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des véhicules et le prix de rachat contractuel connu dès la signature du contrat.

- Dépréciation des actifs immobilisés : Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent principalement des prêts, cautionnements, autres créances à long terme, ainsi que des titres de participation non consolidés.

Une provision pour dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Au 31 décembre 2022, le groupe détient une participation à 100% sur sa filiale TOOSLA D.O.O. KRAJEVO pour 1 005 euros de capital, cette société a été exclue du périmètre de consolidation au titre de l'année 2022, l'exploitation ayant démarrée en 2023.

Stocks

Le groupe ne possède pas de stocks au 31 décembre 2022, tout comme au 31 décembre 2021. Dans le cadre des contrats de crédits-baux souscrits par les sociétés du groupe, il pourrait arriver que les options d'achat soient exercées, ce qui conduirait le groupe à comptabiliser des achats de marchandises, qui seraient alors comptabilisés en stocks.

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable.

La charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

A la clôture, les créances clients liées à la location de véhicules sont provisionnées à hauteur de :

- Créances nées sur l'exercice : non provisionnées
- Créances nées sur exercice N-1 : la totalité des créances à 50 %
- Créances nées sur les exercices N-2 : la totalité des créances à 75 %
- Créances nées sur les exercices N-3 : la totalité des créances à 100 %

Par ailleurs, le groupe pourrait être amené à provisionner certaines créances pour lesquelles il aurait connaissance d'un risque spécifique. Au 31 décembre 2022, tout comme au 31 décembre 2021, aucune provision de cette nature n'a été comptabilisée.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir correspondent à l'étalement sur la durée d'emprunt des frais d'émission d'emprunt obligataire chez Toosla Financial Services.

Contrats de location financement

Le groupe inscrit à l'actif les contrats de location financement. Les contrats dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine :

- Enregistrement du bien en immobilisation à l'actif du bilan consolidé ;
- Comptabilisation en contrepartie de l'emprunt au passif du bilan consolidé ;
- Annulation de la redevance enregistrée en charges d'exploitation et comptabilisation d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt ;
- Constatation de l'amortissement de l'immobilisation conformément aux méthodes comptables du groupe ;
- Constatation de l'impôt différé résultant du décalage dans les rythmes d'amortissement financier et économique.

Contrairement aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont comptabilisés au compte de résultat sous forme de loyers en charges externes. A ce titre, conformément au règlement ANC n°2020-01, et compte tenu des spécificités des contrats et des engagements pris par le groupe et ses principaux fournisseurs de véhicules en termes de Buy Back, les contrats de crédits baux signés par le groupe sont principalement considérés comme des contrats de location simple et donc comptabilisés comme des locations simples. Au titre de l'exercice 2022, les redevances locatives associées à ces contrats figurent en charges externes pour un montant de 177 189 euros.

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé - part du groupe - se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Compte tenu du déficit du groupe consolidé, le résultat dilué par action est identique au résultat par action. Il ne tient pas compte de l'existence de 2 940 BSPCE-2019 émis au profit des dirigeants en mai 2019, ni de 2 800 BSPCE-2020 émis au profit des dirigeants et salariés en mai 2021.

Impôts différés

Le groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actifs sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Compte tenu de l'historique des pertes fiscales du groupe, aucun des déficits fiscaux des sociétés du groupe n'a fait l'objet d'une activation en impôt différé actif. Les déficits fiscaux cumulés, indéfiniment reportables, s'établissaient à 7 479 K€ au 31 décembre 2022.

Le taux d'impôt différé retenu est de 25%.

Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme concernent essentiellement des salariés en activité. Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

- Régimes à cotisations définies : Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance.
- Régimes à prestations définies : Ces régimes donnent lieu à constitution de provisions et concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite, dont les modalités de calcul sont les suivantes :
 - o Départ volontaire à 62 ans
 - o Taux d'actualisation annuel : 0.5 %
 - o Evolution annuelle des salaires : 1 %
- En application de la méthode de référence, ces indemnités ont fait l'objet d'une comptabilisation en provision et s'élève à 2 408 euros au 31 décembre 2022 et à 5 420 euros au 31 décembre 2021. L'impact correspond au changement de convention collective pour la société TOOSLA (passage de la convention des bureaux d'études à celles de l'automobile sur le 1^{er} semestre 2022)

Le Groupe n'a pas souhaité appliquer la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 intervenue en novembre 2021, jugée sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des revenus tirés de la location de véhicules, des commissions sur les services annexes à l'activité de location de véhicules (incluant le carburant), nets des remises et rabais et hors ventes intragroupe et taxes sur la valeur ajoutée et sur les ventes.

Les revenus provenant des services sont comptabilisés au compte de résultat *pro rata temporis* sur la période durant laquelle les véhicules sont loués, selon les conditions du contrat de location. Le degré d'avancement est évalué sur la base des services effectivement fournis (nombre de jours de location durant l'exercice).

Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière. Il comprend les flux liés aux cessions de véhicules de location acquis par le groupe.

Information sectorielle

Le groupe n'a pas identifié de secteur opérationnel répondant aux critères de la réglementation distinct de celui de l'activité de location de voiture.

Continuité d'exploitation

À la date d'arrêté des comptes, le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Le financement des investissements indispensables à la mise en œuvre de la stratégie de croissance du groupe est rendu possible par la réalisation de l'augmentation de capital intervenue en mars 2023.

Afin de permettre l'accroissement de la flotte de véhicules, la société a sécurisé en avril 2023 des financements additionnels à hauteur de 10 M€ auprès d'un nouvel établissement bancaire

Compte tenu de ce qui précède, les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Notes annexes sur les postes du bilan

1. Détail des écarts d'acquisition

Libellé	31/12/2021	31/12/2022	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	86 453	86 453						
Amortissements des écarts d'acquisition	(86 453)	(86 453)						
Valeur nette								
Valeur nette								

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

Avant sa fusion dans la société Toosla en 2021, TFA est entrée dans le périmètre de consolidation en date du 28 juin 2019 par apport en nature de titres à la société Toosla. A ce titre, l'écart d'acquisition généré s'est élevé à 86 453 euros et a été déprécié en totalité au 31 décembre 2019. Cet écart d'acquisition correspond à la perte dégagée lors du 1^{er} semestre 2019 de TOOSLA'S FIRST AGENCY, et ne peut par conséquent pas justifier un plan d'amortissement à moyen ou long terme. Il a donc été décidé de déprécier cet écart d'acquisition sur le même exercice.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	31/12/2021	31/12/2022	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre
Frais d'établissement	290 727	290 727				
Concessions, brevets et droits similaires (1)	1 460 122	1 857 490	397 367			
Autres immobilisations incorporelles (2)	86 453	86 453				
Immobilisations incorporelles	1 837 302	2 234 669	397 367			
Installations techniques, matériel & outillage	16 088	16 088				
Autres immobilisations corporelles	10 439 653	22 818 154	22 094 793	(9 716 292)		
Immobilisations corporelles	10 455 741	22 834 242	22 094 793	(9 716 292)		
Total	12 293 043	25 068 912	22 492 160	(9 716 292)		
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>						
Crédit-Bail (Liasse)	343 292	147 125		(196 167)		
Immobilisations corporelles	343 292	147 125				

(1) Dont marque TOOSLA à hauteur de 3 696 euros

(2) Ecarts d'acquisitions présentés en note 1.

Au 31 décembre 2022, le poste Autres Immobilisations Corporelles comprend une valeur brute de 22 774 284 euros au titre des véhicules sur un total de 22 818 154 euros.

Au 31 décembre 2021, le poste Autres Immobilisations Corporelles comprend une valeur brute de 10 400 349 euros au titre des véhicules sur un total de 10 439 653 euros.

Le détail des amortissements s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	31/12/2021	31/12/2022	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
						L0430	L0326
Frais d'établissement	(221 567)	(265 294)	(43 727)				)
Concessions, brevets et droits similaires	(925 239)	(1 142 090)	(216 851)				
Amortissements des écarts d'acquisition	(86 453)	(86 453)					
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 233 259)	(1 493 838)	(260 578)				(0)
Installations techniques, matériel & outillage	(9 039)	(11 734)	(2 696)				
Autres immobilisations corporelles	(567 637)	(1 073 547)	(1 870 942)	1 365 032			
Amortissements des immobilisations corporelles	(576 676)	(1 085 281)	(1 873 637)	1 365 032			
Amortissements sur actif immobilisé	(1 809 935)	(2 579 119)	(2 134 216)	1 365 032			(0)
Dont immobilisations en crédit-bail :	(135 906)	(95 027)					
Crédit-Bail (Liasse)	(135 906)	(95 027)	(75 606)	116 485			
Immobilisations corporelles	(135 906)	(95 027)					

Le détail des dépréciations s'établit selon le tableau suivant : NEANT

La synthèse des immobilisations corporelles et incorporelles est la suivante :

Libellé	Immobilisations incorporelles			Net
	Brut	Amortissements	Dépréciations	
Au 01/01/2021	1 591 521	(934 498)		657 023
Augmentation (Inv,Emp)	245 781			245 781
Dotation		(298 761)		(298 761)
Diminution (Cess, Remb.)				
Reprise				
Autres variations			(0)	(0)
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre				
Au 31/12/2021	1 837 302	(1 233 259)		604 043
Augmentation (Inv,Emp)	397 367			397 367
Dotation		(260 578)		(260 578)
Diminution (Cess, Remb.)				
Reprise				
Autres variations			(0)	(0)
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre				
Au 31/12/2022	2 234 669	(1 493 837)		740 832

Libellé	Immobilisations corporelles			
	Brut	Amortissements	Dépréciations	Net
Au 01/01/2021	8 900 158	(367 874)		8 532 284
Augmentation (Inv,Emp)	9 179 816			9 179 816
Dotation		(694 899)		(694 899)
Diminution (Cess, Remb.)	(7 624 234)	486 097		(7 138 137)
Reprise				
Autres variations				
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre	1			1
Au 31/12/2021	10 455 741	(576 676)		9 879 065
Augmentation (Inv,Emp)	22 094 793			22 094 793
Dotation		(1 873 637)		(1 873 637)
Diminution (Cess, Remb.)	(9 716 292)	1 365 032		(8 351 260)
Reprise				
Autres variations				
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre				
Au 31/12/2022	22 834 242	(1 085 281)		21 748 961

Libellé	Immobilisations corporelles			
	Brut	Amortissements	Dépréciations	Net
Au 01/01/2021	8 900 158	(367 874)		8 532 284
Augmentation (Inv,Emp)	9 179 816			9 179 816
Dotation		(694 899)		(694 899)
Diminution (Cess, Remb.)	(7 624 234)	486 097		(7 138 137)
Reprise				
Autres variations				
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre	1			1
Au 31/12/2021	10 455 741	(576 676)		9 879 065

3. Immobilisations financières et titres mises en équivalence

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	31/12/2021	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	1 000	2 006	1 006					
Dépôts et cautionnements versés	220 805	283 685	62 880					
Immobilisations financières	221 805	285 690	63 886					
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	221 805	285 690	63 886					

Le détail des dépréciations s'établit selon le tableau suivant : NEANT

La synthèse des immobilisations financières est la suivante :

Libellé	Brut	Provisions	Net
Au 01/01/2021	196 093		196 093
Augmentation (Inv,Emp)	26 816		26 816
Dotation			
Diminution (Cess, Remb.)	(1 104)		(1 104)
Reprise			
Autres variations			
Effet de change et réévaluation			
Variations de périmètre			
Au 31/12/2021	221 805		221 805

Libellé	Brut	Provisions	Net
Au 01/01/2021	196 093		196 093
Augmentation (Inv,Emp)	26 816		26 816
Dotation			
Diminution (Cess, Remb.)	(1 104)		(1 104)
Reprise			
Autres variations			
Effet de change et réévaluation			
Variations de périmètre			
Au 31/12/2021	221 805		221 805
Augmentation (Inv,Emp)	63 886		63 886
Dotation			
Diminution (Cess, Remb.)			
Reprise			
Autres variations			
Effet de change et réévaluation			
Variations de périmètre			
Au 31/12/2022	285 690		285 690

Les créances immobilisées se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	31/12/2022	< 1 an	> 1 an
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	285 690	15 500	270 190
Autres créances immobilisées			
Créances - Actif immobilisé	285 690	15 500	270 190

Libellé	31/12/2021	< 1 an	> 1 an
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	220 805		220 805
Créances - Actif immobilisé	220 805		220 805

4. Stocks et en-cours

NEANT

5. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Libellé	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	4 209 407	(234 928)	3 974 479	1 183 066	(119 400)	1 063 666
Clients et comptes rattachés	4 209 407	(234 928)	3 974 479	1 183 066	(119 400)	1 063 666
Créances fiscales	1 822 169		1 822 169	1 154 068		1 154 068
Impôts différés - actif	546		546	1 978		1 978
Etat Impôt sur les bénéfices				226 240		226 240
Comptes courants	10 100		10 100	100		100
Autres créances	79 780		79 780	94 000		94 000
Charges à répartir	167 988		167 988	142 801		142 801
Charges constatées d'avance	142 651		142 651	128 058		128 058
Autres créances et comptes de régularisation	2 223 234		2 223 234	1 747 245		1 747 245
Actif circulant	6 432 641	(234 928)	6 197 713	2 930 311	(119 400)	2 810 911

Le poste « Etat, impôts sur les bénéfices » au 31 décembre 2021 correspondait à la demande de crédit d'impôt innovation de 2017 à 2021 à hauteur de 226 240 euros émise par la société TOOSLA. Au cours du dernier trimestre 2022, le tribunal administratif a émis une décision défavorable à la société sur l'octroi du crédit innovation. La société a décidé de reprendre l'ensemble des produits qui avaient été comptabilisés pour ce dernier pour un montant global de 226 240 €.

Le poste « charges à répartir » correspond aux frais d'émission de l'emprunt obligataire souscrit par le groupe.

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	31/12/2022	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au dela
Clients et comptes rattachés	4 209 407	4 209 407					
Clients et comptes rattachés	4 209 407	4 209 407					
Créances fiscales hors IS	1 822 169	1 822 169					
Impôts différés - actif	546	546					
Comptes courants	10 100	10 100					
Autres créances	79 780	79 780					
Charges à répartir	167 988	44 158	44 158	44 158	31 176	4 337	
Charges constatées d'avance	142 651	142 651					
Autres créances et comptes de régularisation	2 223 234	2 099 404	44 158	44 158	31 176	4 337	
Actif circulant	6 432 641	6 308 811	44 158	44 158	31 176	4 337	

Le compte clients et comptes rattachés s'élève à 4 209 407 euros au 31 décembre 2022 dont 2 427 210 euros liés à des cessions de véhicules dont l'encaissement des créances doit intervenir à court terme,

Libellé	31/12/2021	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au dela
Clients et comptes rattachés	1 183 066	1 183 066					
Clients et comptes rattachés	1 183 066	1 183 066					
Créances fiscales hors IS	1 154 068	1 154 068					
Impôt différés Actif	1 978						
Etat Impôt sur les bénéfices	226 240		226 240				
Comptes courants	100	100					
Autres créances	94 000	94 000					
Charges à répartir	142 801	31 156	31 156	31 156	31 156	18 177	
Charges constatées d'avance	128 058	128 058					
Autres créances et comptes de régularisation	1 747 246	1 407 383	257 396	31 156	31 156	18 177	
Actif circulant	2 930 311	2 590 448	257 396	31 156	31 156	18 177	

Le compte clients et comptes rattachés s'élève à 1 183 066 euros au 31 décembre 2021 dont 150 788 euros liés à des cessions de véhicules dont l'encaissement des créances doit intervenir à court terme.

6. Trésorerie nette

Libellé	31/12/2021	31/12/2022
Trésorerie active	2 972 473	2 357 572
Concours bancaires (dettes)	(8 584)	(7 491)
Trésorerie nette	2 963 889	2 350 081
VMP - Autres placements (1)		181 355
Dépréciations sur VMP - Autres placements		(28 967)
Autres éléments de trésorerie		152 388

(1) La société dispose d'un contrat de liquidités auprès de Invest Securities permettant à cette dernière de se porter acquéreuse ou vendeuse des titres de la société si la situation de marché l'exige, notamment dans le but d'en accroître la liquidité.

La société dispose au 31/12/2022 de 64 571 titres pour une somme de 152 387 €.

7. Provisions

Libellé	31/12/2021	31/12/2022	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour pensions et retraites	5 420	2 408		(3 012)			
Autres provisions pour charges	5 629	11 185	5 556				
Provisions	11 049	13 593	5 556	(3 012)			

La société Toosla, dans le cadre de son activité de location, peut être amenée à émettre des bons de réduction à durée limitée à la suite de certaines prestations, elle comptabilise donc la valeur des bons encore valables à la clôture en provisions pour charges.

La synthèse des postes autres fonds propres et écarts d'acquisition passif est la suivante :

NEANT

8. Dettes financières

Libellé	31/12/2021	31/12/2022	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts obligataires - courant	6 200 000	12 500 000	6 300 000				
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	2 764 554	4 260 948	2 000 000	(503 606)			
Dépôts et cautionnements reçus	37 210	37 210					
Emission titres part. & av. de l'Etat - courant		81 250	81 250				
Intérêts courus sur emprunts	20 666	103 868	103 868	(20 666)			
Concours bancaires (dettes)	8 584	7 491					(1 094)
Dettes financières	9 031 014	16 990 766	8 485 118	(524 272)			(1 094)
<i>Dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>209 387</i>	<i>53 876</i>					
	209 387	53 876					

Au 31 décembre 2022, l'emprunt obligataire correspond en totalité à celui souscrit auprès d'ACOFI par TFS pour 12 500 000 euros, contre 6 200 000 euros au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, les emprunts se répartissent à hauteur de 3 160 250 auprès de BPI France, 909 877 euros auprès d'établissements bancaires classiques, 136 944 euros au titre du PGE et solde net Crédit-bail pour 53 876 euros

Au 31 décembre 2021, les emprunts se répartissent à hauteur de 2 327 750 euros auprès de BPI France et 67 417 euros auprès d'établissements bancaires classiques, 160 000 euros au titre du PGE et solde net Crédit-bail pour 209 387 euros.

Les dettes financières se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	31/12/2022	< 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	12 500 000		12 500 000	
Emprunts auprès établis. de crédit	4 260 948	785 498	3 125 450	350 000
Dépôts et cautionnements reçus	37 210	37 210		
Avances conditionnées	81 250	81 250		
Intérêts courus sur emprunts	103 868	103 868		
Concours bancaires (dettes)	7 491	7 491		
Dettes financières	16 990 766	1 015 316	15 625 450	350 000

Libellé	31/12/2021	< 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans
Emprunts obligataires	6 200 000		6 200 000	
Emprunts auprès établis. de crédit	2 764 554	463 003	1 974 051	327 500
Dépôts et cautionnements reçus	37 210	37 210		
Intérêts courus sur emprunts	20 666	20 666		
Concours bancaires (dettes)	8 584	8 584		
Dettes financières	9 031 014	529 463	8 174 051	327 500

Dont Immobilisations en crédit bail

Dettes financières

9. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	31/12/2021	31/12/2022
Dettes fournisseurs	2 704 122	11 910 106
Dettes fournisseurs	2 704 122	11 910 106
Avances acomptes reçus sur commandes	12 722	149 831
Dettes sociales	65 508	135 585
Dettes fiscales (hors IS)	489 696	389 975
Comptes courants groupe	8 496	(0)
Autres dettes	25 633	23 789
Autres dettes et comptes de régularisation	602 056	699 180
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	3 306 179	12 609 286

L'ensemble des dettes présentées ci-dessus est, pour les deux clôtures, à échéances inférieures à 1 an.

Au 31/12/2021, les dettes fournisseurs véhicules représentaient 1 839 433 euros sur 2 704 122 euros, alors qu'au 31/12/2022, ces mêmes dettes représentent 9 912 118 euros sur 11 910 106 euros

Notes annexes sur les impôts différés et preuve de l'impôt

Impôts différés

Libellé	31/12/2021	31/12/2022	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre
Valeur nette d'impôt différé	1 978	546		(1 432)		
Impôts différés - actif	1 978	546		(1 432)		
Fiscalité différée (retraitements)	1 978	546		(1 432)		
Sous total	1 978	546		(1 432)		
Valeur nette par catégorie	1 978	546		(1 432)		

L'impôt différé correspond à l'économie future d'impôt sur les sociétés constatée sur la provision pour retraites et au retraitement des crédit baux à un taux de 25%.

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Résultat des entreprises intégrées	(3 003 528)	(935 855)
Résultat net (Part du groupe)	(3 003 528)	(935 855)
Intérêts minoritaires - Résultat		
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat	(227 353)	79 790
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)		
Impôts différés	(113)	1403
Impôt sur les bénéfices		78 387
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
Crédit impot innovation repris	(226 240)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat de	(2 776 175)	(1 015 645)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	694 044	253 911
Effets des différences de base	(694 044)	(252 631)
IS sur différences permanentes		
IS sur éléments taxés à taux réduit		
Impôt différé sur déficit antérieur imputé & reporté en arrière		23 420
ID sur écritures manuelles non fiscalisées		(3 695)
Impôts différés sur déficits non activés (taux de l'entité)	(694 044)	(279 746)
Effets des différences de taux	(1 113)	
Effets des dispositions fiscales particulières	(226 240)	78 387
Ecritures manuelles sur Impôt		123
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(227 353)	79 790
CHARGE D'IMPOT REELLE	(227 353)	79 790
Taux effectif d'impôt	-8,19%	7,86%

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

10. Chiffre d'affaires

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	152 796	
Production vendue de services	7 630 377	4 074 646
Produits des activités annexes	98 223	22 041
Chiffre d'affaires	7 881 396	4 096 687

Répartition géographique du C.A.	31/12/2022	%	31/12/2021	%
Chiffre d'affaires France	7 815 238	99,16%	4 045 695	98,76%
Chiffre d'affaires CEE	66 158	0,84%	50 992	1,24%
Chiffre d'affaires Export				
Total du Chiffre d'affaires	7 881 396	100%	4 096 687	100%

11. Autres produits d'exploitation

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Production immobilisée		63 000
Subventions d'exploitation Bonus écologique	138 000	146 246
Rep./Prov. engagements de retraite	3 012	
Transferts de charges d'exploitation	2 667	72 678
Autres produits	25	
Autres produits d'exploitation	143 704	281 924

12. Achats consommés

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Achats de marchandises	(121 012)	
Achats non stockés de matières et fournitures	(11 793)	
Achats consommés	(132 805)	

13. Charges externes

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Sous-traitance	(372 050)	(286 308)
Loyer sur véhicules non immobilisés	(177 189)	(16 557)
Locations immobilières, mobilières et charges locatives	(821 242)	(450 020)
Entretien et réparations	(2 132 747)	(1 132 903)
Primes d'assurances	(831 344)	(218 326)
Autres services extérieurs	(12 640)	(392)
Personnel détaché et intérimaire	(15 524)	
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(376 818)	(143 974)
Publicité, publications, relations publiques	(1 140 871)	(332 362)
Transport	(45)	
Déplacements, missions et réceptions	(53 451)	(36 680)
Frais postaux et frais de télécommunications	(8 201)	(4 167)
Frais bancaires	(148 702)	(102 125)
Autres charges externes	(2 360)	(4 147)
Autres charges	(343 346)	(208 125)
Charges externes	(6 436 530)	(2 936 085)

14. Impôts et taxes

Impôts et taxes sur rémunérations	(5 727)	(146)
Autres impôts et taxes	(322 421)	(115 817)
Impôts et taxes	(328 148)	(115 963)

Les autres impôts et taxes représentent essentiellement des frais de cartes grises et malus écologiques liés aux acquisitions de véhicules.

15. Charges de personnel

Rémunérations du personnel	(551 343)	(333 159)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(178 330)	(94 902)
Autres charges de personnel		737
Charges de personnel	(729 672)	(427 324)

16. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(260 578)	(298 761)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 873 637)	(694 899)
Dot./Amt. charges à répartir	(39 824)	(31 156)
Dot. aux provisions d'exploitation	(5 556)	(5 629)
Dot/Prov. engagements de retraite		(2 630)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(115 528)	(46 990)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(2 295 123)	(1 080 066)

17. Produits financiers

Néant

18. Charges financières

Charges d'intérêts	(750 735)	(632 433)
Dot. dépr. sur actifs financiers	(28 967)	
Charges financières	(779 702)	(632 433)

19. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 701	385
Produits de cession d'immo. corp.	8 374 437	6 989 027
Produits exceptionnels	8 377 138	6 989 413

Les produits de cession d'immobilisations corporelles correspondent aux cessions de véhicules de location

20. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(125 171)	(53 662)
VNC des immo. corp. cédées	(8 351 261)	(7 138 136)
Charges exceptionnelles	(8 476 432)	(7 191 799)

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées correspond à la cession des véhicules de locations.

21. Charges d'impôts

Impôt sur les bénéfices		78 387
Impôts différés	(1 113)	1 403
Reprise crédit innovation	(226 240)	
Charges d'impôts	(227 353)	79 790

Au cours du dernier trimestre 2022, le tribunal administratif a émis une décision défavorable à la société sur l'octroi du crédit innovation. La société a décidé de reprendre l'ensemble des produits qui avaient été comptabilisés pour ce dernier pour un montant global de 226 240 €.

Passage du Résultat social au Résultat Consolidé

Résultat par audit	Résultat net Comptes Sociaux	Malis de fusion	Impact frais d'augmentation de capital	Impôts différés	Crédit-Bail	Retraite	Résultat consolidé
TOOSLA FINANCIAL SERVICES	93 680						93 680
TOOSLA	(997 659)	14 781	(42 939)	1 403	(2 491)	(2 630)	(1 029 535)
TOTAL AU 31/12/2021	(903 979)	14 781	(42 939)	1 403	(2 491)	(2 630)	(935 855)
TOOSLA FINANCIAL SERVICES	277						277
TOOSLA	(2 962 712)		(42 939)	(1 113)	224	3 012	(3 003 528)
TOTAL AU 31/12/22	(2 962 435)		(42 939)	(1 113)	(719)	3 198	(3 004 008)

Autres informations

22. Engagements hors bilan

Le parc de véhicules détenu par le groupe, en dehors des véhicules faisant l'objet de contrats de crédits baux comptabilisés dans les actifs consolidés, fait l'objet de contrats dits « Buy back » avec les constructeurs, d'une durée de 7 à 10 mois. Ces contrats comprennent un engagement de reprise par les constructeurs à la valeur nette comptable à la date de restitution des véhicules.

Les actions représentatives du capital de TFS, initialement souscrites à 100% par Toosla, ont été temporairement transférées dans un patrimoine fiduciaire, en garantie de l'emprunt obligataire contracté par la société TFS au profit de la société Acofi. Le capital restant dû s'élève à 12 500 000 euros au 31 décembre 2022.

Toosla a souscrit une garantie autonome à première demande au bénéfice d'ACOFI dans le cadre de l'opération d'émission de l'emprunt obligataire

23. Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement est de 15 au 31 décembre 2022 et 10 au 31 décembre 2021.

24. Opérations entre parties liées et rémunération du dirigeant

La société TOOSLA a conclu une convention d'animation avec la société CATRIC INVEST, liée à Monsieur Eric Poncin (Président). Monsieur Eric Poncin est dirigeant et actionnaire de la société CATRIC INVEST. Au titre de cette convention, il a été facturé à TOOSLA la somme de 130 000 euros H.T. au 31 décembre 2022.

Monsieur Eric Poncin ne perçoit aucune rémunération directe au titre de son mandat de Président.

La société TOOSLA a conclu une convention de prestations de services avec la société MEDEIA, liée à Monsieur Panayotis Staicos (Directeur général délégué). Monsieur Panayotis Staicos est dirigeant et actionnaire de la société MEDEIA. Au titre de cette convention, il a été facturé à TOOSLA la somme de 210 000 euros H.T. dont 141 250 € comptabilisée en charges au 31 décembre 2022. Mr Panayotis a démissionné de ses fonctions au cours de l'exercice 2022

La société TOOSLA a conclu une convention de prestations de services avec la société LAMIRAL FLEET SOLUTIONS, liée à madame Nathalie AUBIN (Directeur général délégué). Madame Nathalie AUBIN est dirigeante et actionnaire de la société LAMIRAL FLEET SOLUTIONS. Au titre de cette convention, il a été facturé à TOOSLA la somme de 100 800 euros H.T.

Aucune transaction à des conditions différentes de celles du marché n'a été conclue avec une partie liée.

25. Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de la mission légale des commissaires aux comptes sont de 26 940 H.T euros au titre du 31 décembre 2022 contre 33 910 euros HT au titre du 31 décembre 2021, hors opération d'introduction en bourse.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2022**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

TOOSLA

Société Anonyme
au capital de 598 655,68 €

24 rue des Compagnons
51350 CORMONTREUIL

Exercice clos le 31 décembre 2022

GRANT THORNTON

Société par Actions Simplifiée
d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris - Ile de France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
et du Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
9 rue de Pouilly
51100 REIMS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

TOOSLA

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Actionnaires de la société TOOSLA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **TOOSLA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Reims, le 27 avril 2023

Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Mallory Desmettre

Associé

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Bilan et Résultat

TOOSLA

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	116 606	116 602	4	0,00	4	0,00
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 857 490	1 142 090	715 399	5,39	534 883	5,36
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	16 088	11 734	4 354	0,03	7 050	0,07
Autres immobilisations corporelles	164 979	80 788	84 191	0,63	115 440	1,16
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	2 006		2 006	0,02	1 000	0,01
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	268 185		268 185	2,02	205 305	2,06
TOTAL (I)	2 425 353	1 351 215	1 074 138	8,09	863 681	8,65
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	8 575 708	234 928	8 340 780	62,82	4 136 705	41,45
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	15 965		15 965	0,12	6 071	0,06
. Personnel	134		134	0,00		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					226 240	2,27
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	871 582		871 582	6,56	791 762	7,93
. Autres	807 247		807 247	6,08	2 002 934	20,07
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	181 355	28 967	152 388	1,15		
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 881 713		1 881 713	14,17	1 835 335	18,39
Charges constatées d'avance	132 651		132 651	1,00	118 058	1,18
TOTAL (II)	12 466 354	263 895	12 202 459	91,91	9 117 105	91,35
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 891 707	1 615 110	13 276 597	100,00	9 980 786	100,00

TOOSLA

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 472 772)	472 772	3,56	444 886	4,46
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	5 274 478	39,73	4 569 060	45,78
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-937 401	-7,05	60 258	0,60
Résultat de l'exercice	-2 962 989	-22,31	-997 659	-9,99
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 846 859	13,91	4 076 546	40,84
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	81 250	0,61		
TOTAL (II)	81 250	0,61		
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	11 185	0,08	5 629	0,06
TOTAL (III)	11 185	0,08	5 629	0,06
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	4 207 072	31,69	2 555 166	25,60
. Découverts, concours bancaires	4 567	0,03	6 399	0,06
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	37 210	0,28	37 210	0,37
. Associés			8 496	0,09
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	149 831	1,13	12 722	0,13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 528 443	49,17	2 853 456	28,59
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	85 648	0,65	40 818	0,41
. Organismes sociaux	50 070	0,38	24 690	0,25
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	247 165	1,86	329 840	3,30
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 509	0,03	4 180	0,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	23 789	0,18	25 633	0,26
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	11 337 303	85,39	5 898 611	59,10
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	13 276 597	100,00	9 980 786	100,00

TOOSLA

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	10 327 147		10 327 147	57,51	8 400 421	67,36	1 926 726	22,94		
Production vendue biens										
Production vendue services	7 564 218	66 158	7 630 377	42,49	4 070 896	32,64	3 559 481	87,44		
Chiffres d'Affaires Nets	17 891 365	66 158	17 957 524	100,00	12 471 317	100,00	5 486 207	43,99		
Production stockée										
Production immobilisée					63 000	0,51	-63 000	-100,00		
Subventions d'exploitation			2 000	0,01			2 000	N/S		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			168 881	0,94	72 678	0,58	96 203	132,37		
Autres produits			4	0,00	2 612	0,02	-2 608	-99,84		
Total des produits d'exploitation (I)			18 128 409	100,95	12 609 606	101,11	5 518 803	43,77		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			10 316 853	57,45	8 428 773	67,59	1 888 080	22,40		
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			9 044 385	50,37	4 214 975	33,80	4 829 410	114,58		
Impôts, taxes et versements assimilés			180 319	1,00	73 777	0,59	106 542	144,41		
Salaires et traitements			551 343	3,07	333 159	2,67	218 184	65,49		
Charges sociales			178 330	0,99	94 165	0,76	84 165	89,38		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			243 288	1,35	290 916	2,33	-47 628	-16,36		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			115 528	0,64	46 990	0,38	68 538	145,86		
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 556	0,03	5 629	0,05	-73	-1,29		
Autres charges			4	0,00	2 625	0,02	-2 621	-99,84		
Total des charges d'exploitation (II)			20 635 605	114,91	13 491 010	108,18	7 144 595	52,96		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-2 507 196	-13,95	-881 404	-7,06	-1 625 792	-184,44		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			17 753	0,10	10 481	0,08	7 272	69,38		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			17 753	0,10	10 481	0,08	7 272	69,38		
Dotations financières aux amortissements et provisions			28 967	0,16			28 967	N/S		
Intérêts et charges assimilées			101 270	0,56	158 198	1,27	-56 928	-35,98		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements										
Total des charges financières (VI)			130 237	0,73	158 198	1,27	-27 961	-17,66		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-112 484	-0,62	-147 717	-1,17	35 233	23,85		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-2 619 680	-14,58	-1 029 121	-8,24	-1 590 559	-154,55		

TOOSLA

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 701	0,02	385	0,00	2 316	601,56
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21 667	0,12	100 221	0,80	-78 554	-78,37
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	24 367	0,14	100 606	0,81	-76 239	75,77
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	125 171	0,70	48 580	0,39	76 591	157,66
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 266	0,09	98 951	0,79	-82 685	-83,55
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	141 437	0,79	147 531	1,18	-6 094	-4,12
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-117 069	-0,64	-46 925	-0,37	-70 144	-149,47
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	226 240	1,26	-78 387	-0,62	304 627	388,62
Total des Produits (I+III+V+VII)	18 170 529	101,19	12 720 693	102,00	5 449 836	42,84
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	21 133 518	117,69	13 718 353	110,00	7 415 165	54,05
RÉSULTAT NET	-2 962 989 <i>Perte</i>	-16,49	-997 659 <i>Perte</i>	-7,99	-1 965 330	-196,98
Dont Crédit-bail mobilier	257 358	1,43	133 220	1,07	124 138	93,18
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 13 276 597.22 E.

Le résultat net comptable est une perte de 2 962 989,50 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

PRESENTATION DU GROUPE

Le groupe Toosla a pour activité principale la location de voitures haut de gamme, sans agence (les véhicules sont disponibles dans les parkings et la location peut démarrer à toute heure) et avec pour spécificité le démarrage du véhicule à l'aide d'un Smartphone.

L'activité a été centrée dans un premier temps sur Paris et connaît un développement européen initié en 2021 avec l'ouverture de relais de locations en Espagne (Madrid). Les véhicules proposés par la société Toosla sont détenus par sa filiale Toosla Financial Services (« TFS »), en propre ou par le biais de contrats de location ou de crédit-bail ainsi que par le biais d'une opération de Fiducie sureté.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

CAPITAL

En janvier 2022, la société Toosla a exercé intégralement l'option de surallocation, donnant lieu à l'émission de 283 209 actions nouvelles supplémentaires, au prix de l'offre, soit 2.85€ par action, pour un montant de 807 145.65 euros. L'augmentation de capital en valeur nominale correspond à la somme de 23 010 €.

Il a été également souscrit au titre des BSPCE 2020, 60 000 actions correspondant à une augmentation de capital en valeur nominale à la somme de 4 875 €.

ACTIONS PROPRES

La société dispose d'un contrat de liquidités auprès de Invest Securities permettant à cette dernière de se porter acquéreuse ou vendeuse des titres de la société si la situation de marché l'exige, notamment dans le but d'en accroître la liquidité.

La société dispose au 31/12/2022 de 64 571 titres pour une somme de 152 387 €.

FILIALE

La société a créé une filiale en Serbie, à SAREJEVO au cours du dernier trimestre. Cette société au capital de 1 000 € a pour objet le traitement administratif de certaines tâches nécessitées par l'activité. L'exploitation de cette structure a débuté en 2023.

CII

Au cours du dernier trimestre 2022 le tribunal administratif a émis une décision défavorable à la société sur l'octroi du crédit innovation. La société a décidé de reprendre l'ensemble des produits qui avaient été comptabilisés pour ce dernier pour un montant global de 226 240 €, comptabilisé en impôts sur les bénéfices.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents éléments complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général sur les actifs et leur dépréciation.

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. Les frais d'établissement sont inscrits à l'actif et amortis.
- Le groupe applique la méthode préférentielle qui est l'inscription des frais de développement à l'actif. Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont remplis simultanément :
 - La faisabilité technique en vue de sa mise en vente ;
 - L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre ;
 - Sa capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation ;
 - L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs ;
 - La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente ;
 - Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

Les dépenses classées sous cette rubrique se ventilent en Brevets, marques, droits et valeurs similaires, applications et logiciels.

Au niveau des éléments constitutifs du coût de production des frais de développement créés en interne, ils comprennent toutes les dépenses engagées pendant la période de production pouvant lui être directement attribuées, ou affectées sur une base raisonnable, cohérente et permanente, et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

- La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Frais d'établissement et frais liés au capital	4 ans
- Marque	Non amortissable
- Applications et logiciels	5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers...	5 ans
- Matériel outillage	2 à 10 ans
- Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 à 4 ans
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans
- Véhicules	4 à 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés : Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable. »

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Elles sont essentiellement constituées des dépôts (locations immobilières et locations de box) et cautionnements

CREANCES ET DETTES :

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable. La charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

A la clôture de l'exercice, les créances clients liées à la location de véhicules sont provisionnées à hauteur de :

- Créances nées sur l'exercice : non provisionnées
- Créances nées en N-1 : la totalité des créances à 50 %
- Créances nées en N-2 : la totalité des créances à 75 %
- Créances nées en N-3 et exercices précédents : la totalité des créances à 100 %

Par ailleurs, le groupe pourrait être amené à provisionner certaines créances pour lesquelles il aurait connaissance d'un risque spécifique. Au 31 décembre 2022, aucune provision de cette nature n'a été comptabilisée. »

ACTIONS PROPRES :

Les actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Elles sont valorisées au prix d'achat. A la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

PROVISIONS REGLEMENTEES :

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION :

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION :

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement notable de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement = 116 606 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	780	780		%
Frais de premier établissement	115 826	115 822	4	%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	116 606	116 602	4	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 425 353 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 576 728	397 367		1 974 095
Immobilisations corporelles	210 885	8 758	38 576	181 068
Immobilisations financières	206 305	63 886		270 190
TOTAL	1 993 918	470 011	38 576	2 425 353

Amortissements et provisions d'actif = 1 351 215 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 041 841	216 851		1 258 692
Immobilisations corporelles	88 396	26 437	22 310	92 522
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 130 237	243 288	22 310	1 351 215

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de constitution	780	780	0	3 ans.
Frais création marque	115 826	115 822	4	3 ans
Marque toosla	3 696	0	3 696	Non amortiss.
Identité visuelle	2 555	2 555	0	3 ans
Toosla v2	1 121 957	459 144	662 812	5 ans
Logiciels	8 667	8 667	0	5 ans
Site internet toosla.com	399 653	396 686	2 967	5 ans
Ios toosla	233 120	198 305	34 815	5 ans
Android toosla	62 797	62 333	464	5 ans
Application mobile toosla	25 045	14 399	10 646	5 ans
Matériel et outillage	16 088	11 734	4 354	3 à 5 ans.
Installation agencements	2 970	2 970	0	5 ans
Matériel de transport	101 390	39 612	61 778	4 à 10 ans.
Cout access. véh.	19 719	11 347	8 372	10 ans
Matériel de bureau et informatique	17 928	15 499	2 429	3 à 4 ans
Mat.bureau & informatique	1 726	1 166	560	3 ans
Mobilier	21 248	10 193	11 055	5 ans
TOTAL	2 155 163	1 351 211	803 952	

Etat des créances = 10 671 471 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	268 185		268 185
Actif circulant & charges d'avance	10 403 287	10 403 287	
TOTAL	10 671 471	10 403 287	268 185

Provisions pour dépréciation = 263 895 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	119 400	115 528			234 928
Comptes financiers		28 967			28 967
TOTAL	119 400	144 495			263 895

Produits à recevoir par postes du bilan = 389 189 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	291 656
Autres créances	97 533
Disponibilités	
TOTAL	389 189

Charges constatées d'avance = 132 651 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 472 772 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5 475 525	0,08125	444 886
Titres émis	343 209	0,08125	27 886
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5818734	0,08	472 772

Provisions = 11 185 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions pour risques & charges	5 629	5 556			11 185
TOTAL	5 629	5 556			11 185

Etat des dettes = 11 187 472 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	4 211 638	736 188	3 125 450	350 000
Dettes financières diverses	37 210	37 210		
Fournisseurs	6 528 443	6 528 443		
Dettes fiscales & sociales	386 392	386 392		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	23 789	23 789		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	11 187 472	7 712 022	3 125 450	350 000

Charges à payer par postes du bilan = 181 979 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	4 567
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	127 133
Dettes fiscales & sociales	50 279
Autres dettes	
TOTAL	181 979

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 17 957 524 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises (A)	10 327 147	57,51 %
Prestations de services	7 564 219	42,12 %
Prestations de services UE	66 158	0,37 %
TOTAL	17 957 524	100.00 %

(A) Dans le cadre de ses activités, la société peut être amenée, en tant qu'intermédiaire, à acquérir temporairement des véhicules afin de les céder par la suite à sa société de portage du parc automobile TFS. Les sommes inscrites en achats et ventes de marchandises correspondent quasi exclusivement à cette nature de flux. L'activité Achat/ Vente de marchandises trouve son origine dans la fusion avec TFA.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

La société TOOSLA a conclu une convention d'animation avec la société CATRIC INVEST, liée à Monsieur Éric Poncin (Président). Monsieur Éric Poncin est dirigeant et actionnaire de la société CATRIC INVEST. Au titre de cette convention, il a été facturé à TOOSLA la somme de 130 000 euros H.T. au 31 décembre 2022.

Monsieur Éric Poncin ne perçoit aucune rémunération directe au titre de son mandat de Président.

La société TOOSLA a conclu une convention de prestations de services avec la société MEDEIA, liée à Monsieur Panayotis Staicos (Directeur général délégué). Monsieur Panayotis Staicos est dirigeant et actionnaire de la société MEDEIA. Au titre de cette convention, il a été facturé à TOOSLA la somme de 210 000 euros H.T. dont 141 250 € comptabilisées en charges au 31 décembre 2022. Mr Panayotis a démissionné de ses fonctions au cours de l'exercice 2022

La société TOOSLA a conclu une convention de prestations de services avec la société LAMIRAL FLEET SOLUTIONS, liée à madame Nathalie AUBIN (Directeur général délégué). Madame Nathalie AUBIN est dirigeante et actionnaire de la société LAMIRAL FLEET SOLUTIONS. Au titre de cette convention, il a été facturé à TOOSLA la somme de 100 800 euros H.T.

Engagements donnés = 1 488 078 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	1 488 078
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	1 488 078

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 389 189 E

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir (41810000000)	291 656
TOTAL	291 656

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Avoir à recevoir (40980000000)	79 780
Intérêts sur c/c(45580000000)	17 753
TOTAL	97 533

Charges constatées d'avance = 132 651 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (48600000000)	132 651
TOTAL	132 651

Charges à payer = 181 979 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Banques - agios à payer (51860000000)	4 567
TOTAL	4 567

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures. Non parvenues (40810000000)	127 133
TOTAL	127 133

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel - provisions pour congés (42820000000)	36 238
Provisions pour charges sur congés (43820000000)	12 590
Organismes sociaux (43860000000)	1 450
TOTAL	50 279

Annexes (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SASU TFS	1 000	(74)	100	1 000	1 000	699 613		2 652 223	277	
TOOSLA D.O.O KRALJEVO	1 005		100	1 005	1 005	10 000				
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Engagements hors bilan

Les actions représentatives du capital de TFS, initialement souscrites à 100% par Toosla, ont été temporairement transférées dans un patrimoine fiduciaire, en garantie de l'emprunt obligataire contracté par la société TFS au profit de la société Acofi. Le capital restant dû s'élève à 12 500 000 euros au 31 décembre 2022.

Toosla a souscrit une garantie autonome à première demande au bénéfice d'ACOFI dans le cadre de l'opération d'émission de l'emprunt obligataire.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

1. Une augmentation de capital d'un montant total, prime d'émission incluse, de 3.641.229 euros a été réalisée en mars 2023 par émission de 1 549 459 actions nouvelles ordinaires au prix de 2,35 € par action, représentant 26,6% du capital existant de la société avant l'opération, dans le cadre :
 - D'une augmentation de capital par émission de 1 330 636 actions nouvelles ordinaires d'un montant (prime d'émission incluse) de 3.127 K€, au profit d'une catégorie de bénéficiaires (sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans un secteur similaire ou complémentaire à celui de la Société) ;
 - D'une augmentation de capital par voie d'offre au public d'actions nouvelles destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid d'un montant (prime d'émission incluse) de 514 K€, par émission de 218 823 actions nouvelles.
2. Afin de permettre l'accroissement de la flotte de véhicules, la société a sécurisé en avril 2023 des financements additionnels à hauteur de 10 M€ auprès d'un nouvel établissement bancaire

Fiscalité différée

La société Toosla dispose de reports déficitaires pour un montant de 7 478 988 € AU 31/12/2022.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2022**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

TOOSLA

Société Anonyme
au capital de 598 655,68 €

24 rue des Compagnons
51350 CORMONTREUIL

Exercice clos le 31 décembre 2022

GRANT THORNTON

Société par Actions Simplifiée
d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris - Ile de France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
et du Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
9 rue de Pouilly
51100 REIMS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

TOOSLA

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Actionnaires de la société TOOSLA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **TOOSLA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant

d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 27 avril 2023

Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Mallory Desmettre

Associé